

**ADA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 4.442.402,16 euros**  
**Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse**  
**92110 CLICHY**  
**338 657 141 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 21 JUIN 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe qu'elle forme avec les sociétés ADA COURTAGE, ADA EXPRESS, ADA SERVICES, EDA, MOOVENDI, MOOVIN, MOOVIN 2, POINT LOC et TRANSPORT ADA, durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**1. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**1.1. Evolution en 2018**

**a) Chiffre d'affaires de location de véhicules de l'enseigne**

L'enseigne est constituée du réseau ADA c'est-à-dire de l'ensemble des franchisés ainsi que des agences détenues en propre par le groupe ADA.

Le chiffre d'affaires cumulé des enseignes du Groupe ADA au 31.12.2018 s'élève à 100,1 M€. Il connaît une augmentation de 8,1 % par rapport à l'année précédente.

L'activité de l'année confirme le positionnement de la marque ADA comme fournisseur de solutions de mobilité malgré une conjoncture économique compliquée.

Le chiffre d'affaires des enseignes du Groupe ADA enregistré en 2018 une progression de 8,1%, avec un total de 1.046 agences (contre 872 en 2017).

L'enseigne Point Loc destinée aux professionnels de l'automobile, lancée au cours du 2ème semestre 2015, poursuit sa forte croissance et compte, à la fin de l'année 2018, 694 points de vente (+ 139 en 2018).

## b) - Chiffre d'affaires consolidé – Normes IFRS

Le chiffre d'affaires consolidé de 2018 s'établit à 54,6M€ contre 47,6 M€ l'an dernier.  
Le groupe se concentre sur le métier de franchiseur et possède au 31.12.2018, 10 succursales.

## c) - Résultats consolidés

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés. Ils sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent étant précisé que la norme IFRS15, applicable au 1er janvier 2018, a conduit le Groupe ADA à modifier la comptabilisation des produits liés à l'entrée des franchisés dans le réseau (droits d'entrée, territoire) : ces produits sont désormais comptabilisés en chiffre d'affaires prorata temporis sur toute la durée des contrats de franchise, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés en chiffre d'affaires pour leur montant total lors de la signature du contrat de franchise.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>47 622</b>	<b>54 651</b>
Achats et variations de stocks	-725	-3 012
Charges externes	-29 142	-37 015
Charges de personnel	-7 504	-7 300
Impôts et taxes	-1 435	-1 558
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes	-7 959	-5 963
Autres produits et charges opérationnels	3 814	4 784
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4 671</b>	<b>4 587</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>44</b>	<b>-68</b>
Produits financiers	248	243
Charges financières	-204	-311
Quote-part Résultat Société en équivalence		
Impôts différés	-523	225
Impôt sur les bénéfices exigible	-896	-1 758
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 296</b>	<b>2 985</b>
Dont Part des minoritaires		
<b>Part du groupe</b>	<b>3 296</b>	<b>2 985</b>

**Le résultat d'exploitation** au 31 décembre 2018 s'établit à 4 587 K€ contre 4 671 K€ au titre de l'exercice précédent.

**Le résultat financier** se solde par un résultat de -68 K€. Le résultat financier correspond principalement aux produits financiers sur des ventes à crédit et sur les intérêts de protocoles.

**Le résultat net consolidé part du groupe** est au 31 décembre 2018 de 2 985K€ contre 3 296 K€ pour l'exercice précédent.

## d) - Bilan consolidé

<b>Actif</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Écarts d'acquisition nets	16 341	13 757
Immobilisations incorporelles nettes	5 681	6 137
Immobilisations corporelles nettes	5 977	7 054
Actifs financiers non courants	626	604
Actifs d'impôt différé	90	1 975
<b>Total actifs non courants</b>	<b>28 715</b>	<b>29 526</b>
Stocks et en-cours nets	110	91
Créances clients nettes	25 492	34 874
Autres actifs courants	13 169	23 941
Charges constatées d'avances	826	1 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214	43
<b>Total actifs courants</b>	<b>39 811</b>	<b>60 278</b>
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>68 526</b>	<b>89 804</b>
<b>Passif</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Capital et Réserves	26 494	24 353
Résultat de l'exercice	3 296	2 985
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>27 990</b>	<b>27 337</b>
Intérêts minoritaires	0	0
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>27 990</b>	<b>27 337</b>
Provisions non courantes	133	75
Dettes financières non courantes	2 387	2 391
<b>Total passifs non courants</b>	<b>2 520</b>	<b>2 466</b>
Provisions courantes	0	0
Dettes financières courantes	11 711	21 556
Dettes fournisseurs	6 812	11 508
Autres passifs courants	16 401	17 397
Impôt exigible	0	0
Produits constatés d'avance	3 092	9 539
<b>Total passifs courants</b>	<b>38 016</b>	<b>60 001</b>
<b>PASSIF TOTAL</b>	<b>68 526</b>	<b>89 804</b>

**Le coût de l'endettement s'analyse comme suit :**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Lignes de crédit et découverts bancaires	-105	-162
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-99	-149
Intérêts sur comptes courants et autres		
<b>Total des charges financières</b>	<b>-204</b>	<b>-311</b>
Produits d'intérêts bancaires		
Divers	248	243
<b>Total des produits financiers</b>	<b>248</b>	<b>243</b>
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>44</b>	<b>-68</b>

Le montant du compte courant du Groupe Rousselet au 31 décembre 2018 est créditeur à hauteur de 8,5M€.

Le compte courant de notre société avec l'actionnaire Groupe Rousselet est assorti d'un avenant prévoyant le remboursement immédiat et sans condition, en cas de retrait de l'actionnaire principal.

## **2. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE**

ADA est la société holding du groupe. Son chiffre d'affaires s'établit en 2018 à 41,2 M€ contre 35,5 M€ en 2017. Il est constitué de droits d'entrée, de royalties, de facturation de frais centraux à ses filiales, de comptes centralisés, de ventes internet et les produits de redevances de location-gérance de fonds de commerce.

En tant que franchiseur, ADA développe et anime le réseau, en définit la politique commerciale et organise la mise à disposition du réseau avec les moyens nécessaires.

En tant que holding, elle organise l'administration pour l'ensemble de ses filiales et leur apporte l'expertise dans toutes les fonctions support dont elles ont besoin.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 5 666 K€, en hausse de 323,8%, par rapport à l'exercice précédent, où il s'établissait à 1 337 K€.

### **Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Néant.

### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Préalablement à l'arrêté des comptes 2018, le Conseil d'Administration du 18 mars 2019, a décidé, l'abandon des normes IFRS et le passage aux normes françaises pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette décision est motivée par la complexité croissante des normes IFRS, avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 en 2018, puis de la norme IFRS 16 en 2019, augmentant les divergences avec les normes françaises. Les normes IFRS deviennent de plus en plus inadaptées à l'activité du Groupe ADA. Celle-ci se situe par ailleurs quasiment exclusivement en France.

### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

#### ➤ Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
<b>Nombre de factures concernées</b>		179	97	44	804	1 124
<b>Montant total des factures concernées TTC</b>		398 180	27 740	1 736	29 398	457 054
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC</b>		1.48%	0.10%	0.01%	0.11%	1.70%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>						
<b>Nombre de factures exclues</b>	101 factures					
<b>Montant total des factures exclues TTC</b>	108 746 euros					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>						
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	Délais contractuels : <i>Respect du délai inscrit sur chaque facture fournisseur</i>					

➤ **Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :**

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce :	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées		68	110	135	1 023	1 336
Montant total des factures concernées TTC		116 847	561 012	466 589	2 111 672	3 256 119
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC		0.29%	1.34%	1.11%	5.04%	7.78%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	277 factures					
Montant total des factures exclues TTC	479 875 euros					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

### **3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les objectifs stratégiques 2019 sont les suivants :

- Développement du réseau Point Loc avec un objectif de 900 points de vente à fin 2019.
- Accélération de la transformation digitale, à travers l'accroissement du parc de véhicules connectés, et le renforcement de la présence en gares et aéroports.
- Maintien du niveau de rentabilité de 2018 dans un contexte de « guerre des prix » engagée par les grands loueurs internationaux.

ADA est positionné numéro un sur le segment de la proximité avec un réseau de 352 agences ADA, 28 agences Holiday Bikes et 694 agences Point Loc.

### **4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

## **5. ACTIVITE DES FILIALES**

**5.1. EDA** : société anonyme au capital de 147.000€, détenue à hauteur de 99,94%, ayant pour mission la gestion de la flotte de véhicules.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi constitué des mises à disposition du parc de véhicules aux franchisés et de produits complémentaires de prestations annexes (commissions, frais de courtage...).

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 36,8 M€ contre 34,6 M€ au titre de l'exercice précédent.  
Le résultat net est un profit de 3,3M€ contre 3,9 M€ l'exercice précédent.

### **Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Néant.

### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant

**5.2. ADA SERVICES** : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 358.000 € détenue à 100 % est une société de prestations informatiques qui travaille pour l'essentiel pour le groupe ADA.

Elle est en charge du développement informatique du groupe. Les développements spécifiques sur la partie « agences » sont destinés à être mis à disposition des franchisés contre le paiement d'un loyer.

Depuis mars 2006, elle gère les franchises de la marque Holiday Bikes.

Son chiffre d'affaires s'établit en 2018 à 5,1 M€ contre 3,3 M€ au titre de l'exercice précédent et son résultat est 2,4M€ contre 0,5 M€ au titre de l'exercice précédent.

### **Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Néant.

### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant.

## **5.3. AUTRES FILIALES**

En K€	CHIFFRES D'AFFAIRES		RESULTAT	
	2017	2018	2017	2018
ADA COURTAGES	3 627	3 875	1 270	1 323
POINT LOC	5 428	4 999	(847)	(878)
TRANSPORT ADA	Ø	Ø	Ø	Ø
ADA EXPRESS	2 764	(899)	948	(1 480)
MOOVENDI	50	1 938	(413)	(164)
MOOVIN	-	Ø	-	Ø
MOOVEN 2	-	Ø	-	Ø

## **6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS**

### **Prises de participation ou de contrôles au cours de l'exercice 2018**

La Société MOOVENDI a créé au cours de l'exercice 2018, la société MOOVIN, société à responsabilité limitée dont elle détient l'intégralité du capital.

La Société POINT LOC a créé au cours de l'exercice 2018, la société MOOVIN 2, une société à responsabilité limitée dont elle détient l'intégralité du capital.

### **Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2018**

Contrôle de plus de 2/3 du capital

ADA COURTAGE	100,00%
EDA	99,94%
ADA SERVICES	100,00%
POINT LOC	100,00%
MOOVENDI	100,00%
TRANSPORT ADA	100,00%
ADA EXPRESS	100,00%
MOOVIN	100,00%
MOOVIN 2	100,00%

## **6 BIS. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SUCCURSALES**

Liste des succursales de la Société :

Ales : 15, avenue Jules Guesde, 30100 Ales, 488 834 979 RCS NANTERRE

Champigny sur Marne : 5, avenue du Général de Gaulle, 94500 Champigny sur Marne, 488 834 979 RCS NANTERRE

Houilles : 91 bld Henri Barbusse, 78800 Houilles, 488 834 979 RCS NANTERRE

Livry-Gargan : 82 av. du Général Nording, 93190 Livry-Gargan, 488 834 979 RCS NANTERRE

Poitiers : 55 bd du Pont Achard 86000 Poitiers, 488 834 979 RCS NANTERRE

Montbéliard : 6 av. Gambetta 25200 Montbéliard, 488 834 979 RCS NANTERRE

Nimes : 2614, route de Montpellier 30900 Nimes, 488 834 979 RCS NANTERRE

Saint-Cloud : 21 ter rue Gounod 92210 Saint-Cloud, 488 834 979 RCS NANTERRE

Versailles : 26 rue des Etats Généraux 78000 Versailles, 488 834 979 RCS NANTERRE

Maisons Alfort : 48 av. du Général Leclerc 94700 Maison Alfort, 488 834 979 RCS NANTERRE

### **Sociétés au contrôle partagé au 31 décembre 2018**

Néant.

### **Autres informations**

Par jugement en date du 20 janvier 2012, la société BELGIUM RENT, en liquidation, et ses administrateurs, parmi lesquels la société SAPN aux droits de laquelle se trouve désormais ADA, ont été condamnés à verser à un ancien salarié la somme de 63 K€ en principal. Les administrateurs ont fait appel de cette décision.

Par arrêt en date du 10 Mars 2017, la décision de la Cour d'appel de Bruxelles a réformé le jugement du Tribunal de Commerce de Bruxelles du 20 janvier 2012, a débouté cette personne de sa demande et l'a condamnée à supporter les frais de procédure.

Par acte en date du 18 juillet 2017, l'ancien salarié a introduit un pourvoi en cassation contre cet arrêt. Ce pourvoi a été rejeté par un arrêt de la Cour de Cassation en date du 4 mai 2018.

### **7. PRETS INTERENTREPRISES**

Le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant s'établit comme suit :

Néant.

### **8. ACTIONNARIAT**

#### **8.1 STRUCTURE DU CAPITAL**

Le capital social est fixé à 4.442.402,16 euros. Il est divisé en 2.922.633 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

#### **8.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS**

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées il n'existe pas de restriction statutaire particulière à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

#### **TRANSFERT DES TITRES (article 11)**

« 1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du « Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter « de celle-ci.

« Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la « liquidation.

« 2. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des « titulaires.

« 3. La transmission des actions se fait par virement de compte à compte selon les procédures prévues « par la loi et les règlements.

« 4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

« 5. Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote  
 « égale à 2 % et de toute fraction additionnelle de 2% sans limitation, doit porter à la connaissance de  
 « la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai « de  
 cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

#### DROITS DE VOTE (article 33)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et  
 « chaque action donne droit à une voix au moins.

« Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de  
 « l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les  
 « assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

« Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

« Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

« Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les  
 « règlements.

« Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital  
 « social qu'elles représentent, est attribué :

« 1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription  
 « nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

« 2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du  
 « capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes  
 « pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en  
 « propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout  
 « transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation  
 « entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

« La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au  
 « sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

### **8.3 LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L 233-7 et L 233-12**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2018, plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- La société Groupe Rousselet possède plus des 2/3 du capital social et plus des 2/3 des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus du vingtième du capital social et des droits de vote.

Conformément à l'article 11, al.5 des statuts, et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2018, une fraction égale ou supérieure à 2%, 7%, 12%, 17%, 22%, 27%, 35,33%, 52%, 68,66%, 92% ou de 97% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- La société Groupe Rousselet possède plus de 68,66% du capital social et des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus de 2% du capital social et des droits de vote ;
- La société NEP SERVICES possède plus de 2% des droits de vote.

#### **8.4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève au 31 décembre 2018 à moins de 0,1 %.

#### **8.5. ACHATS D' ACTIONS DE LA SOCIETE PAR ELLE-MEME (ARTICLE L 225-209 C.COM)**

En outre, nous vous informons, en application de l'article L.225-211 du Code de Commerce du nombre d'actions achetées et vendues, au cours de l'exercice par application des art. L.225-208, L.225-209, L.225-209-2, L.228-12 et L.228-12-1, des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et de leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que de leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent : Néant.

#### **8.6 ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE L228-99 C.COM.)**

Lors de l'augmentation de capital de la société ADA réalisée en 2009, les droits des titulaires de stocks options ont été maintenus d'une part en ajustant le prix d'exercice des stocks et d'autre part en ajustant le nombre d'actions sous options. Les formules suivantes ont été retenues :

*Ajustement du prix d'exercice*

$$NPE = PE - [(PE \times \text{valeur du DPS}) / Va]$$

Avec PE = prix d'exercice initial

NPE = nouveau prix d'exercice

Valeur du DPS = moyenne des cours d'ouverture du DPS pendant la période de souscription,

soit : 0,105 €

Va = moyenne des cours d'ouverture de l'action pendant la période de souscription, ex droit de souscription, soit : 9,93 €

*Ajustement du nombre d'actions sous options*

$$N2 = N1 \times PE / NPE$$

Avec N1 = nombre d'actions sous options initial

N2 = nouveau nombre d'actions sous options

## 9. COMPTES SOCIAUX – RESULTATS - AFFECTATION

### Examen des comptes

<i>en Euros</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>35 477 967</b>	<b>41 282 564</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(4 157 984)</b>	<b>(1 397 487)</b>
. Produits d'exploitation	37 341 504	44 952 169
. Charges d'exploitation	41 499 488	46 349 656
<b>Résultat financier</b>	<b>2 996 872</b>	<b>4 097 276</b>
. Produits financiers	3 050 532	4 189 464
. Charges financières	53 660	92 188
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>729 407</b>	<b>3 155 081</b>
. Produits exceptionnels	2 271 831	8 728 060
. Charges exceptionnelles	1 542 424	5 572 979
<b>Impôt société</b>	<b>1 768 401</b>	<b>188 729</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 336 696</b>	<b>5 666 141</b>

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.666.141 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	5 666 140,84 euros
Auquel s'ajoute	
Le Compte Report à nouveau antérieur	<u>15.753.880,97 euros</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	21.420.021,81 euros
A titre de dividendes aux actionnaires, soit 1 euro par action	2.922.633,00 euros
Le solde au compte "report à nouveau"	18.497.388,81 euros

Les dividendes perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'ont pas opté, pour l'ensemble de leurs revenus imposables au PFU (Prélèvement forfaitaire unique), pour une taxation au barème progressif de l'impôt sur le revenu (après application d'un abattement de 40% calculé sur le montant brut des dividendes), sera soumis par défaut au Prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou Flat Tax au taux de 30%. Ces dividendes sont soumis à un acompte d'impôt (Prélèvement forfaitaire non libératoire) de 12,8% du montant brut des dividendes imputable sur l'impôt dû sur ces revenus.

Par ailleurs, les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social, prélèvement de solidarité et contributions additionnelles), soit 17,2% au total à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur les dividendes versés

aux personnes physiques domiciliés en France sont prélevés à la source. Ainsi, les dividendes versés à ces personnes seront nets de prélèvements sociaux.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 35.517.685euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

<b>Exercices</b>	<b>Dividendes distribués (en €)</b>	<b>Dividende par action* (en €)</b>
31-12-2015	4.383.949,50	1,50
31-12-2016	-	-
31-12-2017	4.383.949,50	1,50

Il est rappelé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que ce montant est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

#### **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

#### **Tableau des résultats des cinq derniers exercices.**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **10. CAUTIONS – AVALS ET AUTRES GARANTIES (art. L225-35 C.Com)**

#### **Garantie à première demande au profit de LIXXBAIL**

Une garantie à première demande émise par la société Ada au profit de LIXXBAIL utilisée à concurrence d'un montant de 14 000 000 Euros en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond global annuel de 30 000 000 Euros (autorisée par le conseil d'administration du 21 mars 2018).

## **11- ACHATS D' ACTIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE L 225-209 C.COM)**

En application de l'article L225-209 du Code de commerce, nous vous soumettons un nouveau programme d'achat par la société ADA de ses propres actions, en fixant par ordre de priorité les utilisations suivantes :

- céder ou d'attribuer des actions aux salariés ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ADA ou de se dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'option d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- améliorer la gestion financière des fonds propres de la société,
- favoriser la liquidité des titres de la société dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
- faciliter une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'AMF,
- annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale.

La société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal (hors frais d'acquisition) à 10 euros. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 2.922.633 €.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La Société ne pourrait acheter sur une journée de négociation plus de 25% du volume moyen des actions échangées sur la plateforme où l'achat est effectué.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente autorisation ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date de la décision du Conseil. A titre indicatif, au 31 décembre 2018, le capital est divisé, en 2.922.633 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10%, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Lorsque les actions sont rachetées pour faciliter une opération, de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises par la société ne peut dépasser 5% de son capital, dans la limite globale de 10%.

L'autorisation proposée ne pourra être utilisée en période d'offre publique.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende

L'acquisition, la cession, ou le transfert des actions pourra être effectué par tous moyens, sur le marché ou hors marché (conventions complexes ou transactions sur blocs) conformément aux dispositions légales en vigueur sur Euronext Growth. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation, si elle est autorisée par l'assemblée, sera valable pour une durée de 18 mois à compter de l'approbation du programme par l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2019, soit jusqu'au 20 décembre 2020 inclus.

Elle privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et non utilisée.

## **12 - POLITIQUE SOCIALE**

### **Effectifs**

	ADA	EDA	POINT LOC	ADA COURTAGE	MOOVENDI	ADA EXPRESS	TOTAL
<b>Au 31.12.2018</b>	<b>58</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>112</b>
Embauches	38	3	39	0	16	0	96
Sorties	28	2	38	0	10	3	81
Dt Mutations Groupe	1	0	14	0	2	3	20
<i>Effectif Moyen 2018</i>	<i>55</i>	<i>12</i>	<i>24</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>97</i>
<b>Au 31.12.2017</b>	<b>48</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>97</b>
<i>Effectif Moyen 2017</i>	<i>47</i>	<i>13</i>	<i>34</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>102</i>

#### *Effectif moyen*

L'effectif moyen 2018 est en baisse par rapport à l'année dernière (97 salariés en 2018 contre 102 salariés en 2017).

#### *Entrées 2018*

CDD : 39

CDI : 57

La plupart de ces entrées sont des salariés repris des agences en restructuration (11 agences reprises avec salariés en 2018 contre 28 agences en 2017)

#### *Sorties 2018*

Fin de CDD : 32

CDI : 49

Ces sorties correspondent en partie à la cession de 16 agences en 2018 contre 20 en 2017.

### **Temps de travail**

#### *Personnel affecté en agence*

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 35 heures

#### *Personnel de siège*

Durée hebdomadaire de travail effectif de 37 heures, donnant droit à 12 jours ouvrés de repos par an.

### **Personnel handicapé**

Pas de salarié reconnu handicapé au sein du Groupe

### **Absentéisme**

L'absentéisme constaté sur l'année 2018 reste faible : 4 arrêts de travail pour maladie > à 3 semaines, 2 congés maternité, 2 congés paternité.

### **Travail Intérimaire**

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 70 188 euros contre 35.858 euros au titre de l'exercice précédent.

### **Rémunérations**

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 308 651 € en 2018 contre 5 026 176 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +5,62% qui s'explique par une faible variation à la baisse des effectifs moyens mais par le recrutement de profils supérieurs.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 164 128 € contre 2 455 165 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation proportionnelle à l'augmentation de la masse salariale brute.

Les augmentations de salaire sont individualisées et correspondent principalement à l'augmentation du coût de la vie ou à des changements de fonction.

En 2018, il y a eu versement de la Réserve Spéciale de Participation calculée sur l'exercice 2017 pour 161 077 € bruts.

L'entreprise est soumise aux accords collectifs suivants :

- Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseils et des Sociétés de Conseil (Syntec) pour ADA, ADA COURTAGE, ADA EXPRESS et MOOVENDI.
- Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile pour toutes les autres sociétés : EDA et POINT LOC.

### **Relations sociales**

Il existe une délégation unique du personnel.

Pour le renouvellement des représentants du personnel, il a été organisé des élections du comité sociales et économiques le 30 octobre 2018.

Le budget alloué en 2018 a été de 38 467 €.

### **Formation**

Durant l'année 2018, il a été dispensé 147 heures de formation à 7 salariés. Le budget consacré à ce poste a représenté 16 791 €.

En 2018, nous avons accueilli 2 stagiaires école au siège du Groupe et 4 stagiaires école au sein des agences.

### **Parité**

La parité entre les hommes et les femmes est pour 2018 :

64 % d'hommes en 2018 (65% en 2017),

36 % de femmes en 2018 (35% en 2017).

### **13 - FACTEURS DE RISQUES**

#### **Risques liés à l'activité de la Société**

##### **Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules**

Le Groupe ADA s'approvisionne auprès de tous les constructeurs ayant une politique de vente directe aux loueurs en France.

Les volumes achetés représentent près de 5 000 véhicules par an, dont une large majorité avec un contrat de vente avec clause de rachat (« buy-back »). Cette clause consiste en un engagement de reprise du véhicule par le constructeur, ce qui limite pour ADA le risque de fluctuation du marché du véhicule d'occasion.

Ce volume se répartit entre tous les constructeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Un refus de vente des constructeurs avec clause de buy-back impacterait négativement l'activité de ADA sur les points suivants :

- perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique ;
- risque inhérent aux fluctuations du marché des véhicules d'occasion.

##### **Risque lié à l'environnement concurrentiel**

Le réseau ADA, loueur majeur de proximité, est le premier loueur de véhicules utilitaires grâce à un maillage de proximité de 352 agences ADA et 694 agences Point Loc, dont 96% s'adressent à des besoins de déplacements qui ne sont pas précédés de trajet en train ou en avion.

90% des locataires du réseau ADA ont une adresse fixe (domicile ou professionnelle) à moins de quinze minutes d'une agence.

Plus de 70% des locataires sont des particuliers.

Les trois loueurs internationaux (Avis, Hertz et Europcar) qui se partagent 60% du marché global de la location courte durée en France sont nettement plus présents en gares et aéroports. Leur politique commerciale est avant tout tournée vers le marché *corporate*.

Avec 1.046 points de vente, le réseau ADA, acteur majeur de solutions de mobilité est donc particulièrement bien positionné.

Toutefois, le marché de la location de véhicules est fortement concurrentiel.

Les franchisés de ADA sont exposés à des risques liés aux réductions de prix qui pourraient être pratiquées par les concurrents. Ces réductions de prix pourraient avoir un effet négatif sur les revenus de ADA dans la mesure où ces franchisés se trouveraient dans l'obligation de réduire leurs prix et en conséquence le montant de la redevance perçue par ADA.

Cependant, dans la mesure où ce sont pour l'essentiel de petites structures, les franchisés sont à même de réagir et de s'adapter très rapidement aux variations des prix.

### Risque clients

Le Groupe ADA estime ne pas être confronté à un problème de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients.

Quant aux franchisés, le plus important d'entre eux représente moins de 5% du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Le Groupe ADA sous-loue une grande partie de la flotte de véhicules à son réseau de franchisés et son résultat d'exploitation pourrait être impacté négativement par une série de défaillances et de dépôts de bilan.

### Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole

Le Groupe ADA n'a pas observé, lors des dernières fluctuations des prix du pétrole, d'impact sur son activité.

Cependant, une forte volatilité des prix du pétrole est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de location de véhicules courte durée en décourageant les consommateurs de louer.

### Risques financiers

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

### Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2018 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

### Risque de change

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

### Risque sur actions

Au 31 décembre 2018, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31.12.2018 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

### Risque de crédit

	2017	2018
Créances clients	25 492	34 874
Créances sur les constructeurs	2 330	3 786
Autres	10 839	20 155
<b>Exposition maximum au risque de crédit</b>	<b>38 661</b>	<b>58 815</b>

Il existe un comité interne d'analyse et de surveillance des risques (notamment les risques d'impayés des franchisés). Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises à compter de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles). A noter que le plus important franchisé ne représente que 2.05 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

#### Tableau de passage des dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Provision au 01/01/18</b>	<b>Mouvements de périmètre</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises utilisées</b>	<b>Provisions au 31/12/2018</b>
Créances clients	7 312		3 336	1 402	9 246
Débiteurs divers	0		0	0	0
<b>Total provisions</b>	<b>7 312</b>		<b>3 336</b>	<b>1 402</b>	<b>9 246</b>

Les provisions sur débiteurs divers sont essentiellement constituées de provisions sur compte courant d'entités non consolidées.

#### **Risque de liquidité**

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de 6 mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

	<b>Echéance non définie / non échu</b>	<b>Moins de 6 mois</b>	<b>Plus de 6 mois</b>	<b>Plus de 1 an</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Dettes constructeurs	44	324	0	0	<b>368</b>	<b>184</b>
Dettes fournisseurs	9 295	2 026	88	99	<b>11 508</b>	<b>6 812</b>
C/C G7 Entreprises	8 500	0	0	0	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>
Dettes diverses		948			<b>948</b>	<b>1 251</b>
Dettes financières Ets Crédit		16 666			<b>16 666</b>	<b>7 780</b>
Découvert		3 199			<b>3 199</b>	<b>2 629</b>
Crédit-Bail		757	757	2 392	<b>3 905</b>	<b>3 689</b>
<b>Total des échéances</b>	<b>17 839</b>	<b>24 056</b>	<b>783</b>	<b>2 417</b>	<b>47 512</b>	<b>30 845</b>

Le tableau récapitule les échéances des dettes financières et courantes, hors charges sociales et fiscales, détaillées en note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du Groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

L'échéancier n'intègre pas les engagements fermes de locations mais l'information est donnée en note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

## **Risques juridiques**

### **Risques liés à la résiliation des contrats de franchise**

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

## **Assurances – risques automobiles**

### **Politique générale d'assurance du groupe**

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du Groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Les principaux risques couverts sont identifiés ci-après :

### **Responsabilité civile générale et professionnelle**

Le Groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations de livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

### **Domages aux biens**

Le Groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

### **Couverture de la flotte de véhicules**

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conforme aux exigences légales en vigueur.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration

**MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 149 K€, contre 153 K€ en 2017.

En K€	Ernst & Young			BDO		
	Montant		Var	Montant		Var
	2017	2018	%	2017	2018	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	96	101	5%	56	40	-18%
Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Emetteur	1	2	100%	0	1	100%
Filiale						
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>103</b>	<b>6%</b>	<b>56</b>	<b>46</b>	<b>-18%</b>

<i>Date d'arrêté</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
<b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>					
Capital social	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	41 282 564	35 477 967	34 339 266	31 854 569	29 253 801
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	6 221 398	2 105 732	2 061 347	3 373 209	15 053 998
Impôts sur les bénéfices	188 729	(1 768 401)	(1 338 049)	(989 664)	(1 510 622)
Participation des salariés	-	-			
Dot. Amortissements et provisions	366 528	2 537 437	(201 710)	(20 909)	2 573 645
Résultat net	5 666 141	1 336 696	3 601 106	4 383 782	13 990 976
Résultat distribué					
<b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,06	0,7	1,0	1,0	6,0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,9	0,5	1,0	1,0	5,0
Dividende attribué					
<b><i>PERSONNEL</i></b>					
Effectif moyen des salariés	55	47	54	48	41
Masse salariale	3 403 615	2 892 294	2 820 605	2 423 313	2 196 507
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 544 015	1 216 825	1 345 912	1 143 313	1 082 080

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**Etats Financiers**  
**Au**  
**31 décembre 2018**

## SOMMAIRE

### **BILAN**

Bilan actif	3
Bilan passif	4

### **COMPTE DE RESULTAT**

Compte de résultat	5
Compte de résultat	6

### **ANNEXE**

<b>Règles et méthodes comptables</b>	<b>8</b>
<b>Informations sur Bilan et Compte de résultat</b>	<b>11</b>
Etat de l'actif immobilisé	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions et dépréciations	14
Etat des échéances, des créances et des dettes	15
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16
Trésorerie Nette	17
Capitaux propres	17
Ventilation du chiffre d'affaires	18
Charges et produits exceptionnels	18
Impôts	19
<b>Engagements financiers et autres informations</b>	<b>20</b>
Effectif moyen	21
Entreprises liées	21
Engagements donnés et engagements reçus	21
Liste des filiales et participations	25
Informations complémentaires	26

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 326 159	3 101 717	2 224 443	1 716 752	507 691	29.57
	Fonds commercial (1)	9 335 910		9 335 910	11 559 645	2 223 735	19.24
	Autres immobilisations incorporelles	930 149		930 149	943 855	13 706	1.45
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 253 402	650 657	1 602 745	1 151 206	451 539	39.22
	Immobilisations en cours	644 097		644 097		644 097	
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	23 115 066	3 531 471	19 583 595	19 591 414	7 819	0.04	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	58 889		58 889	60 406	1 517	2.51	
Autres immobilisations financières	501 815		501 815	506 759	4 944	0.98	
<b>Total II</b>	<b>42 165 487</b>	<b>7 283 845</b>	<b>34 881 641</b>	<b>35 530 037</b>	<b>648 395</b>	<b>1.82</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	81 583	5 691	75 892	54 499	21 394	39.26
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	510 408		510 408	268 950	241 457	89.78
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	23 704 926	3 408 280	20 296 646	13 065 393	7 231 254	55.35
	Autres créances	33 467 667	3 891 302	29 576 365	21 627 799	7 948 566	36.75
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	2 769		2 769	108 982	106 214	97.46	
Charges constatées d'avance (3)	242 416		242 416	37 042	205 374	554.43	
<b>Total III</b>	<b>58 009 768</b>	<b>7 305 272</b>	<b>50 704 496</b>	<b>35 162 665</b>	<b>15 541 831</b>	<b>44.20</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>100 175 255</b>	<b>14 589 118</b>	<b>85 586 137</b>	<b>70 692 702</b>	<b>14 893 435</b>	<b>21.07</b>	

(1) Dont droit au bail 202 000  
(2) Dont à moins d'un an 13 495  
(3) Dont à plus d'un an 2 700 997

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12 31/12/2017	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 442 402 )	4 442 402	4 442 402		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 127 116	12 127 116		
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	444 240	444 240		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	6 538	6 538		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	15 753 881	14 417 185	1 336 696	9.27
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>5 666 141</b>	<b>1 336 696</b>	<b>4 329 445</b>	<b>323.89</b>
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>38 440 318</b>	<b>32 774 177</b>	<b>5 666 141</b>	<b>17.29</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques	630 610	151 240	479 370	316.96
	Provisions pour charges	514 829	514 829		
	<b>Total III</b>	<b>1 145 439</b>	<b>666 069</b>	<b>479 370</b>	<b>71.97</b>
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 493 464	2 493 907	999 557	40.08
	Concours bancaires courants	639 620	1 000 928	361 308	36.10
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		12 213	12 213	100.00
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 645 428	3 942 299	703 129	17.84
	Dettes fiscales et sociales	5 489 925	4 422 024	1 067 902	24.15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	30 363 734	24 291 161	6 072 573	25.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 368 209	1 089 925	278 285	25.53
	<b>Total IV</b>	<b>46 000 381</b>	<b>37 252 456</b>	<b>8 747 924</b>	<b>23.48</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>85 586 137</b>	<b>70 692 702</b>	<b>14 893 435</b>	<b>21.07</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

46 000 381 37 252 456

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	41 185 398	97 167	41 282 564	35 477 967	5 804 597	16.36
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	41 185 398	97 167	41 282 564	35 477 967	5 804 597	16.36
Production stockée						
Production immobilisée			270 636	167 927	102 709	61.16
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 369 754	1 590 870	1 778 884	111.82
Autres produits			29 215	104 740	75 525	72.11
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			44 952 169	37 341 504	7 610 665	20.38
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			139 030	67 271	71 759	106.67
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			72 274	22 659	49 615	218.97
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			20 644	44 647	65 290	146.24
Autres achats et charges externes *			37 154 206	31 995 373	5 158 832	16.12
Impôts, taxes et versements assimilés			272 267	200 513	71 754	35.78
Salaires et traitements			3 403 615	2 892 295	511 320	17.68
Charges sociales			1 544 015	1 216 825	327 190	26.89
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			777 852	630 827	147 025	23.31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 400 741	3 418 588	1 017 847	29.77
Dotations aux provisions						
Autres charges			606 302	1 010 492	404 190	40.00
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			46 349 656	41 499 488	4 850 168	11.69
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			1 397 487	4 157 984	2 760 497	66.39
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	4 048 569		2 876 385		1 172 184	40.75
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	140 895		174 147		33 252	19.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>4 189 464</b>		<b>3 050 532</b>		<b>1 138 932</b>	<b>37.34</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 819		8 152		333	4.09
Intérêts et charges assimilées (4)	84 369		45 508		38 861	85.39
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>92 188</b>		<b>53 660</b>		<b>38 528</b>	<b>71.80</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>4 097 276</b>		<b>2 996 872</b>		<b>1 100 405</b>	<b>36.72</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>2 699 789</b>		<b>1 161 112</b>		<b>3 860 902</b>	<b>332.52</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 751		22 837		10 086	44.17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 715 309		2 248 995		6 466 315	287.52
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>8 728 060</b>		<b>2 271 831</b>		<b>6 456 229</b>	<b>284.19</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	228 217		164 159		64 058	39.02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 794 893		1 307 525		3 487 368	266.72
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	549 870		70 740		479 130	677.31
<b>Total VIII</b>	<b>5 572 979</b>		<b>1 542 424</b>		<b>4 030 555</b>	<b>261.31</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>3 155 081</b>		<b>729 407</b>		<b>2 425 673</b>	<b>332.55</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	188 729		1 768 401		1 957 130	110.67
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>57 869 694</b>		<b>42 663 867</b>		<b>15 205 826</b>	<b>35.64</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>52 203 553</b>		<b>41 327 171</b>		<b>10 876 381</b>	<b>26.32</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>5 666 141</b>		<b>1 336 696</b>		<b>4 329 445</b>	<b>323.89</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 81 420

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 4 048 569 2 876 385

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 54 312 30 342

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

**ANNEXE**

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2019.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros.

### **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

La société ADA a continué à restructurer son réseau, portant ainsi le nombre d'agences à 352

### **2. Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales en vigueur en France.

#### ***2.1 Immobilisations incorporelles***

Les logiciels et les droits à licences informatiques sont amortis sur une durée d'un à dix ans en linéaire selon le type de logiciels et de licences.

Les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Par ailleurs, la société a opté pour la comptabilisation en charges des coûts de développement ainsi que des coûts de production et de dépôts de brevets.

Il y a 69 fonds de commerce détenus par la société ADA au 31 décembre 2018, pour un montant total de 9 133 910€. En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Les fonds de commerces, inscrits dans les comptes sociaux, ont fait l'objet d'un test de dépréciation annuel indépendants.

La méthode utilisée a été la suivante :

- Méthode de Gordon & Shapiro avec une actualisation à l'infini des flux de redevances pour les fonds de commerce en location-gérance.

Le test de dépréciation effectué au cours de l'exercice révèle qu'aucune perte de valeur, n'a été constatée depuis le 31 décembre 2017.

#### ***2.2 Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, hors droits de mutation, honoraires et frais d'actes pour lesquels la société a opté pour une comptabilisation directement en charge.

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

Les immobilisations sont amorties sur leur durée attendue d'utilisation, principalement selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont :

- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 2 à 10 ans.

### ***2.3 Immobilisations financières***

La valeur brute des titres de participations correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, hors frais accessoires, la société ayant opté pour la comptabilisation immédiate en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de titres immobilisés et de titres de placement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée.

La valeur d'inventaire s'apprécie, selon le cas, au regard de la situation nette de la société ou du sous-groupe détenu, ou sur la base des perspectives de rentabilité et de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées.

Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Enfin, une provision pour risques peut être constituée si nécessaire pour couvrir la quote-part de la société dans les capitaux propres négatifs des participations concernées.

### ***2.4 Stocks de matières premières et autres approvisionnements***

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré et premier sorti.

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation pour ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation.

### ***2.5 Créances clients***

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée selon la méthode suivante :

- Les créances des franchisés sont provisionnées de manière statistique conformément aux règles définies par le groupe. Les créances de plus de 6 mois, 1 an et 1 an et demi sont provisionnées respectivement à hauteur de 25%, 50% et 100%.
- Les protocoles signés avec les franchisés sont provisionnés à 25%.
- Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.
- Une dépréciation complémentaire est effectuée au cas par cas à la clôture.

### ***2.6 Trésorerie disponible***

La trésorerie disponible de la société comprend les disponibilités, ainsi que les découverts.

### ***2.7 Chiffre d'affaires***

Les redevances sont facturées mensuellement sur la base du contrat de franchise.  
Les droits d'entrée sont perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise.  
La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux prestations du franchiseur se fait au moment de la réalisation des prestations.

### ***2.8 Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment :

- les risques encourus dans des contentieux opposant la société à des tiers. Il n'est pas fourni d'indication sur les montants individuels, cette information pouvant être de nature à causer un préjudice à la société,
- les situations nettes négatives des filiales (cf § 2.3).

### ***2.9 Engagements en matière de retraite***

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

**INFORMATIONS**  
**BILAN ET RESULTAT**

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisition
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 803 356		2 608 335
Installations générales agencements aménagements divers	1 465 137		1 451 548
Matériel de transport			7 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	191 608		227 150
Immobilisations corporelles en cours			644 097
TOTAL	1 656 745		2 330 295
Autres participations	23 115 066		
Prêts, autres immobilisations financières	567 165		136 621
TOTAL	23 682 231		136 621
TOTAL GENERAL	42 142 332		5 075 251

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		3 819 473	15 592 218	15 592 218
Installations générales agencements aménagements divers		844 955	2 071 730	2 071 730
Matériel de transport			7 500	7 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		244 586	174 172	174 172
Immobilisations corporelles en cours			644 097	644 097
TOTAL		1 089 541	2 897 499	2 897 499
Autres participations			23 115 066	23 115 066
Prêts, autres immobilisations financières		143 082	560 704	560 704
TOTAL		143 082	23 675 770	23 675 770
TOTAL GENERAL		5 052 096	42 165 487	42 165 487

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 583 104	518 613		3 101 717
Installations générales agencements aménagements	406 993	226 575	87 510	546 058
Matériel de transport		588		588
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	98 546	32 076	26 611	104 012
TOTAL	505 539	259 239	114 120	650 657
TOTAL GENERAL	3 088 643	777 852	114 120	3 752 374

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements	
				Dotation	Reprises
Autres immob.incorporelles	518 613				
Instal.générales	226 575				
Matériel de transport	588				
Matériel de bureau informatique	32 076				
TOTAL	259 239				
TOTAL GENERAL	777 852				

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**

<b>Provisions pour risques et charges</b>	Montant début d'exercice	Augmentatio ns Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	514 829				514 829
Autres provisions pour risques et	151 240	549 870	70 500		630 610
<b>TOTAL</b>	<b>666 069</b>	<b>549 870</b>	<b>70 500</b>		<b>1 145 439</b>

<b>Dépréciation des actifs</b>	Montant début d'exercice	Augmentatio ns Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	3 523 652	7 819			3 531 471
Sur stocks et en cours	5 691				5 691
Sur comptes clients	2 913 032	1 059 175	563 928		3 408 280
Autres provisions pour dépréciation	5 285 062	1 341 566	2 735 326		3 891 302
<b>TOTAL</b>	<b>11 727 438</b>	<b>2 408 560</b>	<b>3 299 254</b>		<b>10 836 744</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 393 507</b>	<b>2 958 430</b>	<b>3 369 754</b>		<b>11 982 183</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		2 400 741	3 369 754		
financières		7 819			
exceptionnelles		549 870			

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1
Prêts	58 889	13 495	45 394
Autres immobilisations financières	501 815	0-	501 815
Clients douteux ou litigieux	2 218 632	2 218 632	
Autres créances clients	21 486 293	18 785 296	2 700 997
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 499	43 499	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 522 044	1 522 044	
Divers état et autres collectivités publiques	4 200	4 200	
Groupe et associés	19 847 566	19 847 566	
Débiteurs divers	12 208 458	12 208 458	
Charges constatées d'avance	242 416	242 416	
<b>TOTAL</b>	<b>58 135 313</b>	<b>54 887 107</b>	<b>3 248 206</b>
Montant des remboursements obtenus en cours	3 400		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à	4 133 084	4 133 084		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 645 428	4 645 428		
Personnel et comptes rattachés	492 898	492 898		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	509 644	509 644		
Impôts sur les bénéfices	228 360	228 360		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 108 760	4 108 760		
Autres impôts taxes et assimilés	150 263	150 263		
Autres dettes	30 363 734	30 363 734		
Produits constatés d'avance	1 368 209	1 368 209		
<b>TOTAL</b>	<b>46 000 381</b>	<b>46 000 381</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 490 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 490 000			

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2018

*Détail des produits à recevoir*

<b>En K €</b>	<b>2018</b>
Créances clients et comptes rattachés	3 448
Autres créances	10 774
<b>Total</b>	<b>14 222</b>

*Détail des charges à payer*

<b>En K €</b>	<b>2018</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 266
Dettes fiscales et sociales	910
<b>Total</b>	<b>4 179</b>

*Détail des charges constatées d'avance*

<b>En K €</b>	<b>2018</b>
Maintenance	1
Assurance	29
Informatique	30
Franchise	4
Divers	16
Travaux	162
<b>Total</b>	<b>242</b>

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

*Détail des produits constatés d'avance*

<b>En K €</b>	<b>2018</b>
Intérêts protocoles	246
Licences de marques	46
Location gérance	9
Travaux agences	1 059
Royalties	8
<b>Total</b>	<b>1 368</b>

**Trésorerie disponible**

La trésorerie s'analyse comme suit :

<b>K€</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Créance de trésorerie centralisée		
Disponibilités	3	109
<b>Trésorerie brute</b>	<b>3</b>	<b>109</b>
Découverts bancaires	609	997
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-606</b>	<b>- 888</b>

La société ADA a renouvelé pour l'année 2018 ses deux lignes de crédit d'un montant de 1000 K€ et 3 000 K€, crédit utilisable par tirage d'une durée 1, 2, 3 ou 6 mois.

**Capitaux propres**

La composition du capital social a évolué comme suit :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Nombre de titres au 1 er janvier</b>	<b>2 922 633</b>	<b>2 922 633</b>
Augmentation		
Diminution		
<b>Nombre de titres au 31 décembre</b>	<b>2 922 633</b>	<b>2 922 633</b>
Nominal en euros	1,52	1,52
<b>Capital social au 31 décembre (K€)</b>	<b>4 442</b>	<b>4 442</b>

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

k€	2017	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Autres	2018
Capital social	4 442				4 442
Prime d'émission	12 127				12 127
Réserve légale	444				444
Réserve réglementée	7				7
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	14 417	1 337		-	15 754
Résultat	1 337	-1 337	5 666	-	5 666
<b>Total capitaux propres</b>	<b>32 774</b>	<b>-</b>	<b>5 666</b>	<b>-</b>	<b>38 440</b>

**Ventilation du chiffre d'affaires**

Rubriques ( K€)	2018	2017
Redevances facturées sur contrat de franchises	4208	4479
Droit entrée, Réservations zones de priorité	4136	2695
Prestations diverses rendues aux sociétés du groupe	2583	1892
Ventes diverses	3486	1884
Chiffre d'affaires location véhicules ventes internet et autres	7295	8368
Chiffre d'affaires location véhicules ventes comptes centralisés et autres	19 097	15 396
Chiffre d'affaires location véhicules partenaire	33	38
Produits de location gérance	445	725
<b>TOTAL</b>	<b>41 283</b>	<b>35 477</b>

**Charges et produits exceptionnels en K €**

Nature des charges	2018
Autres charges exceptionnelles	194
Pénalités et amendes	34
VNC des immobilisations incorp	3 819
VNC des immobilisations corp	975
Dotation et provision R&C	550
<b>TOTAL</b>	<b>5 572</b>

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

<b>Nature des produits</b>	<b>2018</b>
Autres produits exceptionnels	13
PCEA des immobilisations incorp	7 670
PCEA des immobilisations incorp	1 045
<b>TOTAL</b>	<b>8 728</b>

### **Impôt**

La société ADA et ses filiales ont opté pour le régime d'intégration.

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit:

<b>K€</b>	<b>Résultat avant impôt</b>	<b>Impôt</b>	<b>Résultat net</b>
Résultat courant	2 700		
Résultat exceptionnel	3 155		
<b>Total</b>	<b>5 855</b>	<b>189</b>	<b>5 666</b>

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt s'analysent comme suit :

<b>K€</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Provisions réglementées		
Autres		
Organic	24	23
<b>Total accroissements futurs</b>	<b>24</b>	<b>23</b>
Participation des salariés		
Organic		
Autres réintégrations		
Déficits reportables fiscalement		
Autres		
<b>Total allègements futurs</b>		

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	36
Agents de maîtrise et techniciens	18
Employés	1
<b>Total</b>	<b>55</b>

**Entreprises liées**

Rubriques ( K€)*	2018	2017
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Autres immobilisations financières	19 568	19 576
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Créances clients et comptes rattachés	3 918	2 317
Autres créances	19 848	20 270
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425	293
Autres dettes	20 864	13 845

**Engagements donnés et engagements reçus**

**Engagements donnés**

Cautions

Receveur	Motif	Montant ( K€)
CCIT Bastia	Occupation temporaire de domaine	88
Trésor public	Caution	13
Total France	Garantie de paiement	7
Total Raffiage distribution	Garantie de paiement	5
<b>Total</b>		<b>113</b>

Une garantie à première demande émise par la société Ada au profit de LIXXBAIL utilisée à concurrence d'un montant de 14 000 000 Euros en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond global annuel de 30 000 000 Euros (autorisée par le conseil d'administration du 20 mars 2017).

**ADA**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**Engagements de retraite**

L'appréciation d'indemnité de fin de carrière applicable en France est de 55 K€.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cet engagement sont les suivantes :

1. Taux d'actualisation de 1,49%
2. Taux d'augmentation des salaires de 1%
3. Taux de rotation de 10%

**Engagements de crédit-bail**

Immobilisations en crédit-bail ( K€)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumul	
Immobilisations	159	40	129	30

Redevances payées (K€)		Redevance restant à payer	
de l'exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
39	38	38	0

**Réserves Stocks Options**

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
18/11/1999	2 943	47,86 €
27/04/2000	22 073	39,71 €
26/01/2001	4 257	de 42,79€ à 28,59€
15/11/2002	1 686	22,09 €
28/09/2005	25 280	10,92 €
07/11/2006	20 228	13,55 €
28/06/2010	40 928	8,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 395</b>	

A ce jour la société n'a pas provisionné de sommes à valoir au titre de la levée d'option par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 10 007 actions de la société ADA au maximum,

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune de ces actions gratuites ressortait à 13,803€ selon les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036€

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 30 juin 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 61 392 actions de la société ADA d'une valeur de 8,68 euros. Une première tranche de 30 696 actions gratuites a été attribuée au 28/06/2010 et la deuxième tranche, au 27/06/2011.

Détail des plans :

*- Plan du 15 novembre 2002*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

*- Plan du 28 septembre 2005*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

Etats Financiers au 31 décembre 2018

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;

*- Plan du 7 novembre 2006*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55 €, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix d'exercice de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

*-Plan du 28 juin 2010*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 1,95 €, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 8,68 € ;
2. Prix d'exercice de 8,68 € ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;

Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 2 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Il n'y a pas eu d'attribution de stock-options au cours de l'exercice 2018, et donc aucune décision d'attribution de stock-options depuis le Conseil d'Administration du 28 juin 2010.

Les stock-options attribuées par le CA du 28 juin 2010 avaient une durée de 5 ans et sont aujourd'hui expirées.

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**Liste des filiales et participations en KE**

Société	Capital	Capitaux propres	Quot-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société
				Brute	Nette					
- Filiales détenues à + de 50%										
- EDA	147	10 504	99.94%	19 562	19 562			36 836	3 283	3 918
- ADA SERVICES	358	- 351	100%	3 508	-			5 115	2 356	
- POINT LOC	8	- 3 016	100%	8	-			4 999	- 878	
- MOOVENDI	8	- 621	100%	8	-			1 938	- 164	
- TRANSPORT ADA	8	- 7	100%	8	7					
- ADA EXPRESS	8	- 524	100%	8	-			- 899	- 1 480	
- AUTRES TITRES										
- VEHITEL (comptes 2016)	183	300	8.33%	15	15			1 252	23	

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2018

***Rémunération des organes d'administration et de direction***

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'Administration.  
L'information concernant les rémunérations allouées aux organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information individuelle.

***Consolidation***

La société appartient au périmètre de consolidation de la société Groupe Rousselet, 22-28 rue Henri Barbusse, 92110 Clichy.

***Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)***

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2018 a été constaté pour un montant de 47 718 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel.

Ce crédit d'impôt est utilisé pour continuer à favoriser l'évolution des salaires et les efforts de formation déjà entrepris.

***Honoraires des commissaires aux comptes***

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes ne sont pas mentionnés ici car ils sont mentionnés en annexe des comptes consolidés.

***Evènements postérieurs à la clôture***

Il n'existe pas d'évènement postérieur à la clôture significatif.

**ADA**

**COMPTES CONSOLIDES**

**31 DECEMBRE 2018**

<b>A – Bilan consolidé .....</b>	<b>3</b>
<b>B – Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global consolidé.....</b>	<b>4</b>
<b>C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés.....</b>	<b>5</b>
<b>D – Variation des capitaux propres consolidés.....</b>	<b>6</b>
<b>E – Notes annexes aux comptes consolidés .....</b>	<b>6</b>
<b>1 – Informations relatives à l’entreprise.....</b>	<b>6</b>
<b>2 – Principes comptables et modalités de consolidation .....</b>	<b>6</b>
2.1. Principes d’établissement des états financiers .....	8
2.2. Méthode de consolidation .....	8
2.3. Regroupements d’entreprises.....	8
2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles .....	9
2.5. Autres actifs financiers non courants.....	10
2.6. Stocks.....	10
2.7. Créances clients .....	10
2.8. Autres créances .....	11
2.9. Impôts différés et impôts courants .....	11
2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
2.11. Provisions .....	12
2.12. Engagements de retraite et assimilés .....	12
2.13. Reconnaissance du chiffre d’affaires.....	12
2.14. Contrats de location .....	12
2.15. Paiement fondé sur des actions .....	12
2.16. Comptabilisation de l’écotaxe .....	13
2.17. Résultat net par action.....	13
2.18. Actifs et Passifs détenus en vue d’être cédés.....	13
2.19. Principales sources d’incertitude relatives aux estimations .....	13
2.20. Information sectorielle .....	15
2.21. Résultat financier.....	15
<b>3 – Périmètre de consolidation .....</b>	<b>15</b>
<b>4. Notes sur le bilan et le compte de résultat .....</b>	<b>16</b>
4.1. Écarts d’acquisition .....	16
4.2. Immobilisations incorporelles .....	17
4.3. Immobilisations corporelles .....	18
4.4. Autres actifs financiers non courants.....	19
4.5. Créances clients.....	19
4.6. Autres actifs courants .....	19
4.7. Charges et produits constatés d’avance.....	20
4.8. Trésorerie nette.....	20
4.9. Capitaux propres consolidés.....	20
4.10. Provisions non courantes et courantes .....	22
4.11. Emprunts et dettes financières.....	22
4.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	23
4.13. Chiffre d’affaires .....	23
4.14. Produits et charges opérationnels .....	24
4.15. Coût de l’endettement financier net.....	24
4.16. Impôts sur le résultat .....	25
4.17. Résultat par action.....	26
4.18. Informations relatives aux parties liées .....	26
<b>5 - Autres informations .....</b>	<b>28</b>
5.1. Engagements .....	28
5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques .....	30
5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes.....	31
5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture.....	31

## A – Bilan consolidé

Actif		31/12/2018	31/12/2017
Écarts d'acquisition nets	note 4.1	13 757	16 341
Immobilisations incorporelles nettes	note 4.2	6 137	5 681
Immobilisations corporelles nettes	note 4.3	7 054	5 977
Participation dans les entreprises associées		0	0
Autres actifs financiers non courants	note 4.4	604	626
Actifs d'impôt différé	note 4.16	1 975	90
<b>Total actifs non courants</b>		<b>29 526</b>	<b>28 715</b>
Stocks et en-cours nets		91	110
Créances clients nettes	note 4.5	34 874	25 492
Autres actifs courants	note 4.6	23 941	13 169
Actifs d'impôts courants	note 4.16	0	0
Charges constatées d'avances	note 4.7	1 330	826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 4.8	43	214
<b>Total actifs courants</b>		<b>60 278</b>	<b>39 811</b>
<b>Total actif</b>		<b>89 804</b>	<b>68 526</b>

Passif		31/12/2018	31/12/2017
Capital		4 442	4 442
Primes et autres réserves consolidées		19 911	20 252
Résultat de l'exercice		2 985	3 296
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>27 337</b>	<b>27 990</b>
Intérêts non contrôlant		0	0
<b>Capitaux propres totaux</b>	note 4.9	<b>27 337</b>	<b>27 990</b>
Provisions non courantes	note 4.10	75	133
Dettes financières non courantes	note 4.11	2 391	2 387
Passifs d'impôt différé		0	0
<b>Total passifs non courants</b>		<b>2 466</b>	<b>2 520</b>
Provisions courantes	note 4.10	0	0
Dettes financières courantes	note 4.11	21 556	11 711
Dettes fournisseurs	note 4.12	11 508	6 812
Autres passifs courants	note 4.12	17 397	16 401
Impôt exigible		0	0
Produits constatés d'avance	note 4.7	9 539	3 092
<b>Total passifs courants</b>		<b>60 001</b>	<b>38 016</b>
<b>Total passif</b>		<b>89 804</b>	<b>68 526</b>

**B – Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global consolidé**

		31/12/2018	31/12/2017
<b>Chiffre d'affaires</b>	note 4.13	54 651	47 622
Achats et variations de stocks		- 3 012	-725
Charges externes		-37 015	-29 142
Charges de personnel	note 4.14	-7 300	-7 504
Impôts et taxes		-1 558	-1 435
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		-5 963	-7 959
Autres produits et charges opérationnels	note 4.14	4 784	3 814
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>4 587</b>	<b>4 671</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		0	0
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>4 587</b>	<b>4 671</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		243	248
Coût de l'endettement financier brut		-311	-204
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	note 4.15	<b>-68</b>	<b>44</b>
Impôts sur le résultat	note 4.16	-1 758	-896
Impôts différés	note 4.16	225	-523
Résultat des activités abandonnées		0	0
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
Résultat revenant aux Minoritaires		0	0
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
<b>Résultat net par action</b>	note 4.17		
de base		1.02€	1.13€
Dilué		1.02€	1.13€

Etat du résultat global consolidé		31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
<b>Résultat global de la période</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
Dont part du Groupe		2 985	3 296
Dont part des intérêts non contrôlant		0	0

**C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés**

		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Résultat net</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
Part des minoritaires		0	0
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence		0	0
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations nettes aux amortissements		2 736	3 051
Dotations nettes des provisions		-58	-140
Pertes de valeur		0	0
Charges calculées liées aux paiements en actions	note 4.9	-122	0
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés		-4 220	-1 126
Impôts différés	note 4.16	-225	523
Intérêts financiers nets	note 4.15	68	-44
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>1 164</b>	<b>5 560</b>
Variation des stocks		19	13
Variation des créances clients	note 4.5	-14 533	-12 046
Variation des dettes fournisseurs	note 4.12	10 885	6 137
Variation des autres créances et dettes	notes 4.6 et 4.12	-16 307	2 300
Variation des charges et produits constatés d'avance	note 4.7	5 944	1 181
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>-13 993</b>	<b>-2 415</b>
<b>Flux net de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>-12 829</b>	<b>3 145</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	note 4.2	-1 825	-2 970
Acquisitions d'immobilisations corporelles	note 4.3	-8 015	-7 243
Acquisitions d'immobilisations financières	note 4.4	-137	-146
Cession d'immobilisations corporelles	note 4.3	6 039	6 039
Cession d'immobilisations incorporelles	note 4.2	0	0
Cession d'immobilisations financières	note 4.4	163	105
Acquisition et cessions de filiales nettes de trésorerie		0	0
Acquisitions d'agences		-1 508	-2 930
Cessions d'agences		9 205	1 958
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>3 921</b>	<b>-5 187</b>
Augmentation capital	note 4.9	0	0
Variation du compte courant	note 4.12	0	4 400
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	note 4.9	0	-4 384
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-2	-1
Encaissement provenant des emprunts		16 751	7 685
Décaissement provenant des emprunts		-7 668	-7 218
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	note 5.1	-827	-603
Intérêts financiers	note 4.15	-64	45
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>8 191</b>	<b>-76</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-717</b>	<b>-2 118</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	note 4.8	<b>-2 415</b>	<b>-297</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	note 4.8	<b>-3 132</b>	<b>-2 415</b>

## D – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 01/01/2017</b>	<b>4 442</b>	<b>24 644</b>	<b>29 086</b>	<b>0</b>	<b>29 086</b>
Résultat 2017		3 296	3 296		3 296
Divers		-8	-8	0	-8
Instrument dérivés					
Dividendes		-4 384	-4 384		-4 384
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	<b>4 442</b>	<b>23 548</b>	<b>27 990</b>	<b>0</b>	<b>27 990</b>
Résultat 2018		2 985	2 985		2 985
Divers		-3	-3	0	-3
Impact norme IFRS		-3 635	-3 635		-3 635
Dividendes		0	0		0
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>4 442</b>	<b>22 895</b>	<b>27 337</b>	<b>0</b>	<b>27 337</b>

## E – Notes annexes aux comptes consolidés

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### 1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA, constitué de la société et de ses filiales (le « Groupe »), a pour principale activité le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable du Groupe, ainsi que les intérêts dans les entreprises associées,

Le Groupe fait partie du périmètre consolidé du groupe Rousselet.

Le Conseil d'Administration du 18 mars 2019, a, préalablement à l'arrêté des comptes 2018, décidé, pour l'établissement des comptes consolidés, l'abandon des IFRS et le passage aux normes françaises pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2019.

Cette décision est motivée par la complexité croissante des IFRS, référentiel qui devient de plus en plus inadapté à l'activité du groupe Ada.

### 2 – Principes comptables et modalités de consolidation

Coté sur Euronext Growth, anciennement dénommé Alternext, le Groupe a choisi de publier ses états financiers selon le référentiel IFRS en 2018, dernier exercice applicable.

Le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 est disponible sur le site [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing_fr). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans l'alternance présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part, les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2018 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et interprétations d'application obligatoires pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Groupe n'a anticipé aucun amendement, normes, exposés sondages ou interprétations publiés par l'IASB et/ou en cours d'adoption ou d'application non obligatoire au 31 décembre 2018 au sein de l'Union Européenne.

Nouvelles normes IFRS et Interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers : Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 a notamment introduit :

Une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

De nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe

- La norme IFRS 15, qui définit les principes de reconnaissance des revenus, a remplacé les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction et les interprétations y afférentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location (revenus de location et de sous-location), des instruments financiers (produits d'intérêt) et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes.

IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence qu'il y avait lieu de modifier les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires sur une partie des revenus opérationnels entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 : l'application de ces nouvelles dispositions s'est traduite, en date de première application d'IFRS 15, par une diminution du chiffre d'affaires du Groupe de l'ordre de 1 272 K€ (hors effet d'impôt de 226 K€), et par conséquent à une diminution du résultat net consolidé de 1 046 K€, au titre de l'exercice 2018.

Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite du « rattrapage cumulatif », qui consiste à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sans retracer les informations comparatives 2017 : la comptabilisation de ce changement de méthode comptable a eu un effet négatif sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de -3 635 K€ net d'impôt.

- La norme IFRS 16, qui remplacera la norme IAS 17 – Contrats de location et ses interprétations, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement.

Le Groupe abandonnant les IFRS pour les exercices clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (cf § 1 sur les informations relatives à l'entreprise), l'impact de la norme IFRS 16 n'a pas été examiné sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2018.

Pour établir les comptes du Groupe, la direction procède à des estimations dans la mesure où des éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2017.

#### - Normes et interprétations optionnelles au 31 décembre 2018 :

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2018 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31 décembre 2018 mais dont l'application n'est pas obligatoire.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

- Amendement IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Entités d'investissement
- Amendement IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation " Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture "
- Amendement IAS 32 : Instruments financiers : présentation
- Norme IFRS 9 : Instruments financiers
- Norme IFRS 9 : Comptabilité de couverture
- Amendement IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39
- Amendement IAS 19 - Avantage de personnel " Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel"
- Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2010-2012 et Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2011-2013
  - IFRS 2 Paiement fondé sur des actions
  - IFRS 8 Secteurs opérationnels

- IAS 16 Immobilisations corporelles
- IAS 38 Immobilisations incorporelles
- IAS 24 Informations relatives aux parties liées
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur

#### - Interprétation IFRIC 21 : Droits et taxes

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

#### -Interprétation IFRIC 23: Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat ,

Ce texte, IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat », vient d'être adopté par la Commission européenne pour s'appliquer dans l'Union européenne au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice ouvert le 1er janvier 2019 ou après cette date, comme prévu par le normalisateur international.

Le Groupe abandonnant les IFRS pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2019 (cf § 1 sur les informations relatives à l'entreprise), l'impact de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas été examiné sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2018.

### *2.1. Principes d'établissement des états financiers*

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

L'ensemble des sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### *2.2. Méthode de consolidation*

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts non contrôlant représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas attribuables directement ou indirectement à la maison mère ADA. En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts non contrôlant est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 Juin. Il en est de même pour ses filiales.

### *2.3. Regroupements d'entreprises*

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS".

Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluable de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Pour les acquisitions survenues depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises ainsi que la norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels.

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition,

- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlant) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.
- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif.

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.

#### 2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie ou à des regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants des autres flux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Depuis 2010 le Groupe n'exploite plus d'agence à l'exception de quelques agences en cours de revente à un franchisé. Il n'y a qu'un seul secteur d'activité dans lequel nous distinguons deux UGT : Franchise et Location Gérance.

L'UGT liée à la Location Gérance est définie par l'intégralité du portefeuille de fonds de commerce détenu par le Groupe et mis en location gérance en contrepartie d'une redevance versée. Les agences en location-gérance génèrent des flux entrants complémentaires de la Franchise que sont les royalties de location-gérance (4,4% du chiffre d'affaires ou au forfait annuel) et ne contribuent que marginalement aux flux générés par les autres services aux franchiseurs. Les décisions d'investissement et de désinvestissement se font globalement par rapport au positionnement de l'enseigne. Le Groupe considère que la Location Gérance représente la plus petite UGT à laquelle peuvent être alloués ces écarts d'acquisition liés aux fonds détenus, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est mesurée en fonction des cashflows actualisés des fonds de commerce en location gérance et de ceux non actualisés en restructuration. Si la valeur recouvrable ainsi mesurée est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels.

L'UGT Franchise comprend les écarts d'acquisition qui sont représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA. La valeur recouvrable de cette UGT correspond à la combinaison des flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur et d'un pourcentage du chiffre d'affaires de l'enseigne. Si la valeur recouvrable ainsi mesurée est inférieure à la valeur nette

comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les écarts d'acquisition qui sont dépréciés en premier lieu puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

Le groupe considère que la distinction en deux UGT réside dans le niveau de risque et la destination de ces immobilisations. En effet, le niveau de risque portant sur les fonds de commerce mis en location gérance est inférieur au regard des capitaux investis. Ces fonds de commerce sont destinés à une revente à plus ou moins long terme avec le souci de garantir et d'arbitrer le maillage du réseau au plus près des zones territoriales importantes pour la marque.

#### *Autres Immobilisations incorporelles*

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Le droit au ball ne fait pas l'objet d'un amortissement.

#### *Immobilisations corporelles*

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit ball ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.14).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions	25 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	2 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

#### *Dépréciation des Immobilisations corporelles et autres Immobilisations incorporelles*

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passée en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêt, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

#### *2.5. Autres actifs financiers non courants*

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

#### *2.6. Stocks*

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsque la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

#### *2.7. Créances clients*

Conformément à IFRS 9, les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Les provisions

pour dépréciation sont calculées selon la méthode suivante :

- 0,5 % pour les créances inférieures à 6 mois
- 5,7 % pour les créances supérieures à 6 mois
- 100% pour les créances en liquidation judiciaire ou sortit du réseau du groupe

Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

#### 2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisée en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

#### 2.9. Impôts différés et impôts courants

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable et du niveau imputable, des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

#### 2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les équivalents de trésorerie ne comprennent que des placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours, présentant un risque négligeable de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, et mobilisables ou cessibles à très court terme.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

### 2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

### 2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

### 2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient principalement des royalties, des prestations au réseau et des produits directs de location de véhicules.

- Les revenus issus de la location des véhicules sont comptabilisés selon IAS 17 et reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.

- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Par exception et en application de la norme IFRS 15, les droits d'entrées et de territoires sur la société ADA sont considérés comme un revenu comptabilisé de façon linéaire sur la durée certaine du contrat de franchise, à savoir 5 ans.

### 2.14. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats de location, parmi lesquels l'engagement de rachat par le constructeur, conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

### 2.15. Paiement fondé sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls

les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

#### *2.16. Comptabilisation de l'écotaxe*

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) s'il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) s'il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) s'il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

#### *2.17. Résultat net par action*

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

#### *2.18. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés*

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle-même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

#### *2.19. Principales sources d'incertitude relatives aux estimations*

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et

d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2018 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

*- Créances clients*

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation tenant compte d'une perte attendue et non plus avérée. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte et indemnisation, est une charge de 3 288 K€ en 2018 contre une charge de 3 956 K€ en 2017. Le taux de provision au 31/12/2018 est de 21%, contre 22% au 31/12/2017.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

*- Impôts différés*

Les hypothèses d'activation des impôts différés sont mises à jour à chaque clôture et les impôts différés sont activés dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables permettront à ces actifs d'impôt différés d'être récupérés. Le montant des impôts différés actif est basé sur le jugement de la direction concernant l'horizon temporel et le niveau des futurs bénéfices imposables.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 76 K€ au 31/12/2018 dont la totalité a été activée, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

*- Indice de perte de valeur*

Au 31 décembre 2018, ADA n'a pas identifié d'indice de perte de valeur, survenu depuis le 31 décembre 2017.

*- Test de dépréciation*

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unités Génératrices de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conséquemment au point 2.20 sur l'information sectorielle qui précise qu'un seul secteur d'activité subsiste, les tests de dépréciation seront réalisés sur deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

- La première UGT comprend un portefeuille de fonds de commerce détenu par le Groupe et mis en location gérance en contrepartie d'une redevance versée,
- La deuxième UGT comprend les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise.

Ces actifs incorporels et ces écarts d'acquisition se montent à 13 757 K€ au 31 décembre 2018.

Les tests réalisés par la société sont calculés en fonction des cashflows actualisés des fonds de commerce en location gérance et de ceux non actualisés en restructuration. Ces derniers sont rapprochés du montant à l'actif du bilan.

*- Indication de sensibilité*

Les analyses de sensibilité portent à la fois sur les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise, et les écarts d'acquisition relatifs à la location gérance.

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires généré par l'ensemble des agences en location gérance n'aurait aucun impact sur la valeur nette comptable des écarts d'acquisition de la location gérance.

En ce qui concerne le réseau de franchise, une haussesensible (1,5 points) du taux d'actualisation de 3,08% utilisé actuellement n'entraînerait aucune dépréciation supplémentaire.

*- Actifs incorporels et écarts d'acquisition*

Un écart d'acquisition de 1 271 K€ a été comptabilisé en 2018 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

### 2.20. Information sectorielle

L'évolution de l'activité du Groupe est marquée par son recentrage sur l'activité de franchiseur, et la réduction de l'exploitation en succursale de l'activité de location courte durée.

Ainsi au 31 décembre 2018, il y a 10 succursales exploitées en propre, dont le volume d'activité ne justifie plus le maintien d'un secteur distinct d'activité. En conséquence, la société ne présente plus d'information sectorielle.

### 2.21. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## 3 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés; agences en location gérance
EDA	99,94%	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules et vente de services auprès des franchisés
ADA SERVICES	100,00%	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA et franchiseur deux roues
ADA COURTAGE	100,00%	I.G.	Courtage en assurance
POINT LOC	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée et restructuration des agences Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVENDI	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinés au transport de personnes
TRANSPORT ADA	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité
ADA EXPRESS	100,00%	I.G.	Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVIN	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinés au transport de personnes
MOOVIN 2	100,00%	I.G.	Développement et commercialisation d'un concept de location de courte durée de véhicules

### Acquisition et cession de fonds de commerce

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau, le groupe ADA a fait l'acquisition de 42 nouveaux fonds de commerce en propre (dont 28 créations), et a cédé à des franchisés 58 fonds de commerce précédemment détenus en propre.

Ce processus de développement du réseau a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 508 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fonds de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle ou d'acquisition de fonds de commerce (Montpellier, Poissy, Paris 08 Rome, Aulnay sous bois, Lunel, Mulhouse, Suresnes, Paris 20-Nation charonne, Paris 17-Ternes, Colgnieres, Aubervilliers, Claye Souilly, Toulon Gasquet, Champigny sur marne)

Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 (R) et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 271 K€, correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 237 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 508 K€
Coûts liés aux acquisitions	0 K€
Total du prix d'acquisition	1 508 K€
Juste valeur des actifs nets acquis	237 K€
Ecart d'acquisition	1 271 K€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément correspondant à l'achat isolé de fonds de commerce (note 4.1)	1 271 K€

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

VNC des éléments acquis	
Immobilisations corporelles	237 K€
Ecarts sur achats isolés de fonds de commerce	1 271 K€
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 508 K€
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	0 K€
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 508 K€

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont une amélioration du résultat net de 41 K€.

Si ces fonds de commerce avaient été acquis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

une amélioration du résultat net de 33 K€

Les cessions de fonds de commerce aux franchisés ont généré un gain au 31 décembre 2018, contribuant ainsi au résultat net à hauteur de 3066 K€.

En 2017, le groupe avait acquis 38 fonds de commerce pour 2 930 K€ et cédé 19 fonds de commerce pour un résultat de cession (gain) de 989 K€.

#### Acquisition d'intérêts non contrôlant

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des détenteurs d'intérêts non contrôlant (anciennement intérêts minoritaires), une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des Intérêts non contrôlant est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe.

### 4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

#### 4.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent ainsi :

	Écarts d'acquisition sur réseau Franchise	Écarts d'acquisition sur location gérance	Total
Écarts d'acquisition au 31/12/2017			
Valeur brute	6 340	13 389	19 729

Dépréciations cumulées	-3 030	-358	-3 388
<b>Valeur nette</b>	<b>3 310</b>	<b>13 031</b>	<b>16 341</b>

<b>Écarts d'acquisition au 31/12/2018</b>			
Valeur brute	6 340	10 805	17 145
Dépréciations cumulées	-3 030	-358	-3 388
<b>Valeur nette</b>	<b>3 310</b>	<b>10 447</b>	<b>13 757</b>

Tableau de variation :

	Écarts d'acquisition sur réseau Franchise	Écarts d'acquisition sur location gérance	Total
<b>Valeur nette au 01/01/2018</b>	<b>3 310</b>	<b>13 031</b>	<b>16 341</b>
Acquisitions	0	1 271	1 271
Cessions	0	-3 855	-3 855
Pertes de valeur	0	0	0
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>3 310</b>	<b>10 447</b>	<b>13 757</b>

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2018 de 14 fonds de commerce sur Montpellier, Polssy, Paris 08 Rome, Aulnay sous bois, Lunel, Mulhouse, Suresnes, Paris 20-Nation charonne, Paris 17-Ternes, Coignieres, Aubervilliers, Claye Souilly, Toulon Gasquet, Champigny sur marne.

La diminution est due à la sortie des 58 agences suivantes : La rochelle, Paris 10-Gare du nord, Brest, Saint Raphael, Paris 14-Gaité, Maison alfort, Chambly, Lamorlaye, Antony, Montpellier centre, Rennes, Villemomble, Istres, Corbell essonnes, Savigny sur orge, Cagnes sur mer, Aix les bains, Fenouillet, Colombes, Paris 11-République, Bordeaux lac, Pessac, Nantes carquefou, Velizy Villacoublay, Strasbourg, Dammarie Les Lys, Tours, Saint nazaire, Cherbourg, Paris 08- Rome, Ecully, Saint gratien, Montgeron, Quimper, Suresnes, Paris 11-Nation charinne, Paris 17-Ternes, Lyon St exupery, Coignieres, Sedan, Charleville mezleres, Claye souilly, Aix en provence gare, Avignon, Paris 09-saint lazare gare, Besancon les auxons, Marseille Gare saint charles, Toulon gasquet, Lyon, Bezannes gare, Paris 10-gare de l'est, Nantes aéroport, Epinay sur seine, Montpellier face gare, Doual, Besancon, La roche sur yon, Dax.

#### 4.2. Immobilisations incorporelles

Les Immobilisations Incorporelles s'analysent ainsi :

	Marques licences	Droit au bail	Total
<b>Immobilisations incorporelles au 31/12/2017</b>			
Valeur brute	13 191	244	13 435
Amortissements et dépréciations cumulées	-7 754		-7 754
Autres mouvements amortissement			
<b>Valeur nette</b>	<b>5 437</b>	<b>244</b>	<b>5 681</b>
<b>Immobilisations incorporelles au 31/12/2018</b>			
Valeur brute	14 853	202	15 055
Amortissements et dépréciations cumulées	-8 918		-8 918
Autres mouvements amortissement			
<b>Valeur nette</b>	<b>5 935</b>	<b>202</b>	<b>6 137</b>

Tableau de variation :

	Marques licences	Droit au bail	Total
<b>Valeur nette au 01/01/2018</b>	<b>5 437</b>	<b>244</b>	<b>5 681</b>
Acquisitions	1 666	0	1 666
Cessions	0	-42	-42
Autres mouvements	0		0
Dotations aux amortissements	-1 168		-1 168
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>5 935</b>	<b>202</b>	<b>6 137</b>

Les acquisitions de la période sont essentiellement liées aux développements du logiciel LEA et du site internet. La baisse du poste Droit au bail est liée aux divers cessions des fonds de commerce rattachés.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein de l'UGT Location Gérance, auquel il est affecté.

#### 4.3. Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles s'analysent ainsi :

	Véhicules	Autres Immobilisations	Total
<b>Immobilisations corporelles au 31/12/2017</b>			
Valeur brute	6 605	2 472	9 077
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 295	-805	-3 100
<b>Valeur nette</b>	<b>4 310</b>	<b>1 667</b>	<b>5 977</b>
<b>Immobilisations corporelles au 31/12/2018</b>			
Valeur brute	6 939	3 586	10 525
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 461	-1 010	-3 471
<b>Valeur nette</b>	<b>4 478</b>	<b>2 576</b>	<b>7 054</b>

Tableau de variation :

	Véhicules	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur nette au 01/01/2018</b>	<b>4 310</b>	<b>1 667</b>	<b>5 977</b>
Acquisitions	10 166	2 370	12 536
Autres mouvements	0	-31	-31
Cessions	-8 893	-1 091	-9 984
Dotations aux amortissements	-1 105	-339	-1 444
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>4 478</b>	<b>2 576</b>	<b>7 054</b>

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

#### 4.4. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Prêts au personnel et autres prêts	64	62
Dépôts et cautionnements	547	531
Divers	15	11
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>604</b>

#### 4.5. Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 60 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 34 874 K€ (après constatation d'une provision de 9 246 K€ contre 7 312 K€ en 2017), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée clients au 31/12/18 :

31/12/2018	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
34 874	25 958	2 934	761	5 221

31/12/2017	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
25 492	22 401	460	576	2 056

#### 4.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Créances fiscales et sociales	2 839	3 733
Créances vis-à-vis des constructeurs	2 330	3 786
Débiteurs divers	8 000	16 422
<b>Total</b>	<b>13 169</b>	<b>23 941</b>

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs:

31/12/2018	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
3 786	3 786	0	0	0

31/12/2017	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
2 330	2 327	0	0	3

Les débiteurs divers correspondent principalement à :

- des crédits vendeurs pour 11 732 K€,

- des paiements attendus d'assurances suite à des sinistres pour 668 K€,
- des avoirs à recevoir pour 1 823 K€,
- des acomptes fournisseurs pour 1 696K€,
- des comptes divers pour 503 K€.

Balance âgée des débiteurs divers :

31/12/2018	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
16 422	16 422	0	0	0

31/12/2017	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
8 000	8000	0	0	0

#### 4.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond principalement à la quote-part des bonus restant à étaler et à certains frais de remise en état facturés d'avance.

#### 4.8. Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2018
Comptes bancaires débiteurs	214	43
Comptes bancaires créditeurs	-2 629	-3 199
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-2 415</b>	<b>-3 156</b>

#### 4.9. Capitaux propres consolidés

Le capital social est fixé à 4 442 402,16 euros divisé en 2 922 633 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 2 922 633 actions, 31 589 actions ont un droit de vote double.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires est allouée au groupe et aux "Intérêts non contrôlant" (anciennement intérêts minoritaires) en fonction de leur pourcentage de participation respectif, même si cela conduit à reconnaître des intérêts non contrôlant négatifs.

#### État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produits ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2015, 2016 ou en 2017. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

#### Réserves Stocks Options

En date du 24 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux et/ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre maximum de 292.263 actions d'une valeur nominale d'environ 1,52 euros, soit dans la limite de 10% du capital et dans la limite des options déjà attribuées en vertu des précédentes autorisations.

L'Assemblée Générale fixe à cinq ou dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Suite à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009, et afin de maintenir les droits des titulaires des stock-options existantes, le prix d'exercice et le nombre d'action sous options ont, le cas échéant, été ajustés.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A. d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
22/10/2001	1 419	28,58€
15/11/2002	6 742	22,09€
28/09/2005	12 640	10,92€
07/11/2006	12 642	13,55€
28/06/2010	40 928	8,68€
<b>TOTAL</b>	<b>74 371</b>	

#### Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

##### - Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice : de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

##### - Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice : de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

##### - Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

##### - Plan du 28 juin 2010

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 1,95€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 8,68 € ;
2. Prix de l'exercice : de 8,68 € ;
3. Taux d'intérêt annuel 2 % ;
4. Volatilité de 20% ;

5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;

6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 2 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Il n'y a pas eu d'attribution de stock options au cours de l'exercice 2018, et donc aucune décision d'attribution de stock options depuis le Conseil d'Administration du 28 juin 2010.

Les stock options attribuées par le CA du 28 juin 2010 avaient une durée de 5 ans et sont aujourd'hui expirées.

#### Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. A l'issue de la période d'acquisition, il a été effectivement attribué 1 598 actions.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires. A l'issue de la période d'attribution, il a été effectivement attribué 1 054 actions.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2018 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 275 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

La dernière attribution d'actions gratuites remonte à l'assemblée générale du 16 décembre 2015.

#### 4.10. Provisions non courantes et courantes

L'évolution des provisions pour risques et charges est la suivante :

	01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2018
Provisions pour risques et litiges	88	0	70	0	18
Provision Indemnité départ en retraite	45	12	0		57
<b>Provisions non courantes</b>	<b>133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>12</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>75</b>

Le solde des provisions pour risques et litiges au 31/12/2018 correspond à des contentieux.

#### 4.11. Emprunts et dettes financières

La composition dettes financières courantes et non courantes est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2018
Crédit-bail	2 387	2 391
Dettes auprès des établissements financiers	0	0
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>2 387</b>	<b>2 391</b>

Crédit-bail	1 302	1 514
Lignes de crédit	7 780	16 666
Soldes créditeurs bancaires	2 629	3 199
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>11 711</b>	<b>21 556</b>
<b>Total</b>	<b>14 098</b>	<b>23 947</b>

#### Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

La valeur nette comptable totale est de 3 822 K€. Au cours de l'exercice, la société a remboursé la somme de 888 K€ et a effectué des nouveaux emprunts concernant des véhicules pour les besoins de la flotte.

#### Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules, qui prennent la forme soit d'acquisitions fermes, soit d'acquisitions avec engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules. Dans ce dernier cas, la contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules (cf. notes 4.7 et 4.8).

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées au 31/12/2018 s'élève à 4 955 K€.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

#### 4.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Dettes fiscales et sociales	6 003	7 353
Dettes vis-à-vis des constructeurs	184	368
Comptes courants créditeurs	8 500	8 500
Avoirs à émettre	1 091	894
Impôt sur le bénéfice	463	228
Dettes diverses	160	54
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>16 401</b>	<b>17 397</b>
Dettes fournisseurs	6 812	11 508
<b>Total</b>	<b>23 213</b>	<b>28 905</b>

Les dettes n'ont pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

#### 4.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit:

	2017	2018	Var
Produits de locations directes de véhicules	3 344	2 483	- 25%
Produits Franchise et autres services aux franchiseurs	44 278	52 168	+187%
<b>Total produits des activités ordinaires</b>	<b>47 622</b>	<b>54 651</b>	<b>+15 %</b>

En ce qui concerne les produits de locations directes de véhicules, le groupe ADA a constaté une baisse de 25 % de son chiffre d'affaires car il y a moins d'agences en portage sur l'année.

#### 4.14. Produits et charges opérationnels

##### Charges de personnel

	2017	2018
Charges salariales	5 120	5 038
Charges sociales	2 223	2 164
Participation	161	98
Retraites	0	0
Charges liées aux paiements en actions	0	0
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>7 504</b>	<b>7 300</b>

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

	2017	2018
Cadres	46	48
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	51	64
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>112</b>

L'effectif moyen de l'exercice 2018 est de 97 personnes.

##### Autres produits et charges opérationnels

	2017	2018
Gain/perte sur cession d'immobilisations incorporelles	949	4 645
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	-10	-44
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	0	0
Amendes	-157	-142
Production Immobilisée	168	271
Indentés d'assurance crédit	1 134	1 46
Autres produits et frais de gestion	1 730	-92
<b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>3 814</b>	<b>4 784</b>

##### Gain sur cession d'immobilisations incorporelles

L'exercice 2018 enregistre un gain sur cession d'agences de 4 380 K€ contre 983 K€ en 2017.

##### Autres produits et frais de gestion:

En 2018, ce poste est constitué principalement des cessions de véhicules et reprise de provisions/d'amortissement d'exploitation.

#### 4.15. Coût de l'endettement financier net

	2017	2018
Lignes de crédit et découverts bancaires	-105	-162
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-99	-149
Divers	0	0
<b>Total des charges financières</b>	<b>-204</b>	<b>-311</b>
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	248	243

<b>Total des produits financiers</b>	<b>248</b>	<b>243</b>
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>44</b>	<b>-68</b>

#### 4.16. Impôts sur le résultat

##### Périmètre d'intégration fiscale

Au 31 décembre 2018, le groupe d'intégration fiscale français, dont ADA est la société mère, est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- ADA SERVICES
- POINT LOC
- ADA COURTAGE
- MOOVENDI
- ADA EXPRESS
- TRANSPORT ADA
- MOOVIN
- MOOVIN 2

##### Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt est principalement composé des éléments suivants :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Impôt exigible	-896	-1 758
Impôts différés	-523	225
<b>Charge d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé</b>	<b>-1 419</b>	<b>-1 533</b>

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt réelle du groupe est le suivant:

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Résultat de l'ensemble consolidé	3 296	2 985
Charge ou Produit d'impôt	-1 419	-1 533
Résultat avant Impôt	4 715	4 519
<b>IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%</b>	<b>-1 571</b>	<b>-1 506</b>
Charges non déductibles fiscalement	131	27
Quote-part de résultat des sociétés MEE	0	0
Utilisation d'Impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	21	0
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	0	0
<b>Charge d'impôt effectivement constaté</b>	<b>-1 419</b>	<b>-1 533</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>30,09%</b>	<b>30,09%</b>

### Impôts différés

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

	Bilan		Compte de résultat	
	31/12/2017	31/12/2018	2017	2018
<i>Passifs d'impôts différés</i>				
Passifs d'impôts différés	0	0	0	0
<i>Actifs d'impôts différés</i>				
IFRS 15	1673	226	0	-229
Crédit-bail	6	14	0	6
Retraites	19	15	2	3
Organic	17	16	-4	-1
Participation	55	31	25	24
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	0	0	-546	
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>1 770</b>	<b>302</b>		
<b>Produit d'impôts différés</b>			<b>-523</b>	<b>-197</b>

Les déficits fiscaux reportables ont été entièrement utilisés au 31/12/2017.

#### 4.17. Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

	2017	2018
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (K€)</b>	<b>3 296</b>	<b>2 985</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	2 922 633	2 922 633
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	0
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	0
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action</b>	<b>2 922 633</b>	<b>2 922 633</b>
<b>Résultat par action (€/action)</b>	<b>1,13</b>	<b>1,02</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>1,13</b>	<b>1,02</b>

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives. L'effet dilutif est non significatif en 2018 et 2017.

#### 4.18. Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est le groupe Rousselet, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag. Le groupe entretient des relations avec des filiales du groupe Rousselet et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

Honoraires d'animation groupe avec la société Copag  
Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,  
Bail commercial consenti par la société Groupe Rousselet, et avance en compte courant,  
Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,  
Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,  
Prestation de traitement des archives pour Novarchive.  
Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi  
Location de parking avec la société G7  
Prestations et matériels informatiques avec la société Pragmatik  
Convention occupation de parking avec le groupe Rousselet  
Convention intégration fiscale avec Eda, Ada Services, Point Loc, et Ada Courtage  
Convention centralisation de trésorerie avec Eda, Ada Services, Point Loc, et Ada Courtage  
Garantie à 1<sup>ère</sup> demande émise par Ada au profit de lxxball en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte Eda  
Convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise avec le groupe Rousselet

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Il n'y a plus d'options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction au 31 décembre 2018.

Il n'y a pas de charge enregistrée sur l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
<b>Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA</b>					
Copag	2018	63	598	0	0
	2017	61	637	0	0
Groupe Rousselet	2018	0	611	0	8 572
	2017	6	587	0	8 547
<b>Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA</b>					
Nep Services	2018	0	99	0	0
	2017	0	99	0	0
Assistance et Conseil	2018	5	658	0	1
	2017	4	503	0	3
Pragmatik	2018	19	327	0	0
	2017	86	370	76	91
Homebox	2018	96	0	30	1
	2017	122	4	6	0
Les Boxes	2018	381	10	11	1
	2017	376	0	14	0
ECAB	2018	0	0	0	0
	2017	5	0	0	0
Web & Tel	2018	6	53	0	1
	2017	6	7	1	1
MGF Logistique Nord	2018	0	0	0	0
	2017	5	0	0	0
Allo Taxi	2018	1	1	14	0
	2017	16	5	14	0
Mobil Box	2018	0	0	0	0
	2017	0	0	4	0
Novarchive	2018	78	30	18	7
	2017	70	27	1	0
Novarchive Holding	2018	8	0	1	0
	2017	7	0	0	0
(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées

Novarchlve Toulouse	2018	16	0	4	0
	2017	22	0	0	0
Sevenity	2018	6	-4	0	0
	2017	6	0	0	0
Serenis	2018	17	176	0	14
	2017	15	346	1	47
Novarchlve Lyon	2018	2	0	1	0
	2017	0	0	0	0
G7	2018	28	53	22	57
	2017	4	48	4	58
G IMMO TOULON 2	2018	0	31	0	0
	2017	0	31	0	0
SNC Garage G7	2018	0	0	0	0
	2017	12	0	0	0
Armadillo	2018	0	0	0	0
	2017	7	0	1	0

## 5 - Autres Informations

### 5.1. Engagements

Les engagements ci-dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

#### Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	De 1 à 5 ans
<b>Engagements donnés</b>				
Palements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	17 651	7 078	4 635	5 938
<b>Engagements reçus :</b>				
Palements sur contrats de location simple de la part des franchisés	18 782	7 316	4 999	6 467

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

#### Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
<b>Échéancier des loyers minimum futurs à payer</b>		
Loyers à moins d'1 an	3 196	3 147
Loyers compris entre 1 et 5 ans	7 158	6 517
Loyers à plus de 5 ans	1 478	1 302
<b>Total</b>	<b>11 832</b>	<b>10 966</b>

#### Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/2018, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrit le 1<sup>er</sup> octobre 2015, à

échéance en Juin 2021.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	<b>Contrat de location 1<sup>er</sup> octobre 2015</b>
Taux d'actualisation	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	166
En euros constant	183
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	256
En euros constant	312
Valeur initiale de la dette	997
Valeur nette au 31/12/2018	495

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

#### Engagement sur les contrats de location financement des véhicules de la flotte

Au 31/12/2018, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrits au cours de l'année 2018, à échéance en 2020.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	<b>Contrat de location</b>
Taux d'actualisation	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	1 207
En euros constant	1 331
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	1 549
En euros constant	2 078
Valeur initiale de la dette	4 071
Valeur nette au 31/12/2018	3 410

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

#### Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
BNP	Trésorerie Clichy	ADA	Impositions contestées	Indéterminé	13
BNP	CCIT BASTIA	ADA	Occupation temporaire de domaine	15/04/2020	88
SG	TOTAL France	ADA	Caution de bonne fin	Indéterminé	7

SG	TOTAL RAFFINAGE	ADA	Caution de bonne fin	Indéterminé	5
LCL	TOTAL	EDA	Garantie de paiement à 1re demande	Indéterminé	4

## 5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

### - Risque de taux :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2018 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

### - Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

### - Risque sur actions :

Au 31 Décembre 2018, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31 décembre 2018 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

### - Risque de crédit:

	31/12/2017	31/12/2018
Créances clients	25 492	34 874
Créances sur les constructeurs	2 330	3 786
Autres	10 839	20 155
<b>Exposition maximum au risque de crédit</b>	<b>38 661</b>	<b>58 815</b>

Un comité interne d'analyse et de surveillance des risques notamment les risques d'impayés des franchisés est en place. Le plus important d'entre eux, en termes de chiffres d'affaires, représente au maximum 2,85 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

### Tableau de passage des dépréciations

	Provision au 01/01/2018	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2018
Créances clients	7 312		3 336	1 402	9 246
Débiteurs divers	0				0
<b>Total provisions</b>	<b>7 312</b>		<b>3 336</b>	<b>1 402</b>	<b>9 246</b>

### - Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

		Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2018	2017
Dettes constructeurs	note 4.12	44	324	0	0	368	184
Dettes fournisseurs	note 4.12	9 295	2 026	88	99	11 508	6 812
C/C Groupe Rousselet	note 4.12	8 500				8 500	8 500
Dettes diverses	note 4.12		948			948	1 251

Dettes financières Ets Crédit	note 4.11		16 666			16 666	7 780
Découvert	note 4.11		3 199			3 199	2 629
Autres dettes (Crédit bail)	note 4.11		757	757	2 392	3 905	3 689
<b>Total des échéances</b>		<b>17 839</b>	<b>24 056</b>	<b>783</b>	<b>2 417</b>	<b>47 512</b>	<b>30 845</b>

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an. Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

*-Risques Juridiques :*

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

*5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes*

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes payés au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 149 K€, contre 153 K€ en 2017.

En K€	Ernst & Young			COMPAC / BDO			
	Montant		Var	Montant		Var	
	2017	2018	%	2017	2018	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Emetteur	96	101	5%	56	40	-18%
	Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	Emetteur	1	2	100%	0	1	100%
	Filiale						
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>103</b>	<b>6%</b>	<b>56</b>	<b>46</b>	<b>-18%</b>	

*5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture*

Néant.

ERNST & YOUNG et Autres

BDO France - Léger & Associés

ADA

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**BDO France - Léger & Associés**  
43-47, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ADA

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société ADA,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.3 « Immobilisations financières » et la note 2.5 « Créances clients » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation et des créances clients. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2019

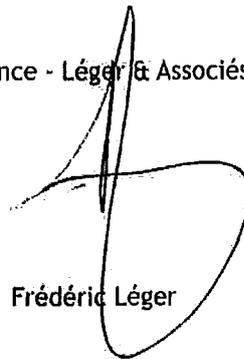
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres



May Kassis-Morin

BDO France - Léger & Associés



Frédéric Léger

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**Etats Financiers**  
**Au**  
**31 décembre 2018**

## **SOMMAIRE**

### **BILAN**

Bilan actif	3
Bilan passif	4

### **COMPTE DE RESULTAT**

Compte de résultat	5
Compte de résultat	6

### **ANNEXE** **7**

#### **Règles et méthodes comptables** **8**

#### **Informations sur Bilan et Compte de résultat** **11**

Etat de l'actif immobilisé	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions et dépréciations	14
Etat des échéances, des créances et des dettes	15
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16
Trésorerie Nette	17
Capitaux propres	17
Ventilation du chiffre d'affaires	18
Charges et produits exceptionnels	18
Impôts	19

#### **Engagements financiers et autres informations** **20**

Effectif moyen	21
Entreprises liées	21
Engagements donnés et engagements reçus	21
Liste des filiales et participations	25
Informations complémentaires	26

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	5 326 159	3 101 717	2 224 443	1 716 752	507 691	29.57	
	Fonds commercial (1)	9 335 910		9 335 910	11 559 645	2 223 735	19.24	
	Autres immobilisations incorporelles	930 149		930 149	943 855	13 706	1.45	
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	2 253 402	650 657	1 602 745	1 151 206	451 539	39.22	
	Immobilisations en cours	644 097		644 097		644 097		
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	23 115 066	3 531 471	19 583 595	19 591 414	7 819	0.04		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts	58 889		58 889	60 406	1 517	2.51		
Autres immobilisations financières	501 815		501 815	506 759	4 944	0.98		
<b>Total II</b>	<b>42 165 487</b>	<b>7 283 845</b>	<b>34 881 641</b>	<b>35 530 037</b>	<b>648 395</b>	<b>1.82</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	81 583	5 691	75 892	54 499	21 394	39.26	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	510 408		510 408	268 950	241 457	89.78	
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	23 704 926	3 408 280	20 296 646	13 065 393	7 231 254	55.35	
	Autres créances	33 467 667	3 891 302	29 576 365	21 627 799	7 948 566	36.75	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	2 769		2 769	108 982	106 214	97.46		
Charges constatées d'avance (3)	242 416		242 416	37 042	205 374	554.43		
<b>Total III</b>	<b>58 009 768</b>	<b>7 305 272</b>	<b>50 704 496</b>	<b>35 162 665</b>	<b>15 541 831</b>	<b>44.20</b>		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>100 175 255</b>	<b>14 589 118</b>	<b>85 586 137</b>	<b>70 692 702</b>	<b>14 893 435</b>	<b>21.07</b>		

(1) Dont droit au bail 202 000  
(2) Dont à moins d'un an 13 495  
(3) Dont à plus d'un an 2 700 997

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 442 402 )	4 442 402	4 442 402		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 127 116	12 127 116		
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	444 240	444 240		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	6 538	6 538		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	15 753 881	14 417 185	1 336 696	9.27
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	5 666 141	1 336 696	4 329 445	323.89
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	38 440 318	32 774 177	5 666 141	17.29
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques	630 610	151 240	479 370	316.96
	Provisions pour charges	514 829	514 829		
	<b>Total III</b>	1 145 439	666 069	479 370	71.97
DETTES (I)					
	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 493 464	2 493 907	999 557	40.08
	Concours bancaires courants	639 620	1 000 928	361 308	36.10
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		12 213	12 213	100.00
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 645 428	3 942 299	703 129	17.84
	Dettes fiscales et sociales	5 489 925	4 422 024	1 067 902	24.15
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	30 363 734	24 291 161	6 072 573	25.00
Comptes de Régularisation					
	Produits constatés d'avance (I)	1 368 209	1 089 925	278 285	25.53
	<b>Total IV</b>	46 000 381	37 252 456	8 747 924	23.48
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	85 586 137	70 692 702	14 893 435	21.07

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

46 000 381 37 252 456

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	41 185 398	97 167	41 282 564	35 477 967		5 804 597	16.36
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>41 185 398</b>	<b>97 167</b>	<b>41 282 564</b>	<b>35 477 967</b>		<b>5 804 597</b>	<b>16.36</b>
Production stockée							
Production immobilisée			270 636	167 927		102 709	61.16
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 369 754	1 590 870		1 778 884	111.82
Autres produits			29 215	104 740		75 525	72.11
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>44 952 169</b>	<b>37 341 504</b>		<b>7 610 665</b>	<b>20.38</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises			139 030	67 271		71 759	106.67
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			72 274	22 659		49 615	218.97
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			20 644	44 647		65 290	146.24
Autres achats et charges externes *			37 154 206	31 995 373		5 158 832	16.12
Impôts, taxes et versements assimilés			272 267	200 513		71 754	35.78
Salaires et traitements			3 403 615	2 892 295		511 320	17.68
Charges sociales			1 544 015	1 216 825		327 190	26.89
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			777 852	630 827		147 025	23.31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 400 741	3 418 588		1 017 847	29.77
Dotations aux provisions							
Autres charges			606 302	1 010 492		404 190	40.00
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>46 349 656</b>	<b>41 499 488</b>		<b>4 850 168</b>	<b>11.69</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>1 397 487</b>	<b>4 157 984</b>		<b>2 760 497</b>	<b>66.39</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	4 048 569		2 876 385		1 172 184	40.75
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	140 895		174 147		33 252	19.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>4 189 464</b>		<b>3 050 532</b>		<b>1 138 932</b>	<b>37.34</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 819		8 152		333	4.09
Intérêts et charges assimilées (4)	84 369		45 508		38 861	85.39
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>92 188</b>		<b>53 660</b>		<b>38 528</b>	<b>71.80</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>4 097 276</b>		<b>2 996 872</b>		<b>1 100 405</b>	<b>36.72</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>2 699 789</b>		<b>1 161 112</b>		<b>3 860 902</b>	<b>332.52</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 751		22 837		10 086	44.17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 715 309		2 248 995		6 466 315	287.52
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>8 728 060</b>		<b>2 271 831</b>		<b>6 456 229</b>	<b>284.19</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	228 217		164 159		64 058	39.02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 794 893		1 307 525		3 487 368	266.72
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	549 870		70 740		479 130	677.31
<b>Total VIII</b>	<b>5 572 979</b>		<b>1 542 424</b>		<b>4 030 555</b>	<b>261.31</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>3 155 081</b>		<b>729 407</b>		<b>2 425 673</b>	<b>332.55</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	188 729		1 768 401		1 957 130	110.67
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>57 869 694</b>		<b>42 663 867</b>		<b>15 205 826</b>	<b>35.64</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>52 203 553</b>		<b>41 327 171</b>		<b>10 876 381</b>	<b>26.32</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>5 666 141</b>		<b>1 336 696</b>		<b>4 329 445</b>	<b>323.89</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 81 420  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 4 048 569 2 876 385  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 54 312 30 342

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

**ANNEXE**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2019.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros.

### **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

La société ADA a continué à restructurer son réseau, portant ainsi le nombre d'agences à 352

### **2. Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales en vigueur en France.

#### ***2.1 Immobilisations incorporelles***

Les logiciels et les droits à licences informatiques sont amortis sur une durée d'un à dix ans en linéaire selon le type de logiciels et de licences.

Les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Par ailleurs, la société a opté pour la comptabilisation en charges des coûts de développement ainsi que des coûts de production et de dépôts de brevets.

Il y a 69 fonds de commerce détenus par la société ADA au 31 décembre 2018, pour un montant total de 9 133 910€. En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Les fonds de commerces, inscrits dans les comptes sociaux, ont fait l'objet d'un test de dépréciation annuel indépendants.

La méthode utilisée a été la suivante :

- Méthode de Gordon & Shapiro avec une actualisation à l'infini des flux de redevances pour les fonds de commerce en location-gérance.

Le test de dépréciation effectué au cours de l'exercice révèle qu'aucune perte de valeur, n'a été constatée depuis le 31 décembre 2017.

#### ***2.2 Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, hors droits de mutation, honoraires et frais d'actes pour lesquels la société a opté pour une comptabilisation directement en charge.

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

Les immobilisations sont amorties sur leur durée attendue d'utilisation, principalement selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont :

- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 2 à 10 ans.

### ***2.3 Immobilisations financières***

La valeur brute des titres de participations correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, hors frais accessoires, la société ayant opté pour la comptabilisation immédiate en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de titres immobilisés et de titres de placement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée.

La valeur d'inventaire s'apprécie, selon le cas, au regard de la situation nette de la société ou du sous-groupe détenu, ou sur la base des perspectives de rentabilité et de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées.

Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Enfin, une provision pour risques peut être constituée si nécessaire pour couvrir la quote-part de la société dans les capitaux propres négatifs des participations concernées.

### ***2.4 Stocks de matières premières et autres approvisionnements***

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré et premier sorti.

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation pour ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation.

### ***2.5 Créances clients***

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée selon la méthode suivante :

- Les créances des franchisés sont provisionnées de manière statistique conformément aux règles définies par le groupe. Les créances de plus de 6 mois, 1 an et 1 an et demi sont provisionnées respectivement à hauteur de 25%, 50% et 100%.
- Les protocoles signés avec les franchisés sont provisionnés à 25%.
- Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.
- Une dépréciation complémentaire est effectuée au cas par cas à la clôture.

### ***2.6 Trésorerie disponible***

La trésorerie disponible de la société comprend les disponibilités, ainsi que les découverts.

### ***2.7 Chiffre d'affaires***

Les redevances sont facturées mensuellement sur la base du contrat de franchise.  
Les droits d'entrée sont perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise.  
La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux prestations du franchiseur se fait au moment de la réalisation des prestations.

### ***2.8 Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment :

- les risques encourus dans des contentieux opposant la société à des tiers. Il n'est pas fourni d'indication sur les montants individuels, cette information pouvant être de nature à causer un préjudice à la société,
- les situations nettes négatives des filiales (cf § 2.3).

### ***2.9 Engagements en matière de retraite***

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**INFORMATIONS**  
**BILAN ET RESULTAT**

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisition
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 803 356		2 608 335
Installations générales agencements aménagements divers	1 465 137		1 451 548
Matériel de transport			7 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	191 608		227 150
Immobilisations corporelles en cours			644 097
TOTAL	1 656 745		2 330 295
Autres participations	23 115 066		
Prêts, autres immobilisations financières	567 165		136 621
TOTAL	23 682 231		136 621
TOTAL GENERAL	42 142 332		5 075 251

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		3 819 473	15 592 218	15 592 218
Installations générales agencements aménagements divers		844 955	2 071 730	2 071 730
Matériel de transport			7 500	7 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		244 586	174 172	174 172
Immobilisations corporelles en cours			644 097	644 097
TOTAL		1 089 541	2 897 499	2 897 499
Autres participations			23 115 066	23 115 066
Prêts, autres immobilisations financières		143 082	560 704	560 704
TOTAL		143 082	23 675 770	23 675 770
TOTAL GENERAL		5 052 096	42 165 487	42 165 487

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 583 104	518 613		3 101 717
Installations générales agencements aménagements	406 993	226 575	87 510	546 058
Matériel de transport		588		588
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	98 546	32 076	26 611	104 012
TOTAL	505 539	259 239	114 120	650 657
TOTAL GENERAL	3 088 643	777 852	114 120	3 752 374

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements	
				Dotation	Reprises
Autres immob.incorporelles	518 613				
Instal.générales	226 575				
Matériel de transport	588				
Matériel de bureau informatique	32 076				
TOTAL	259 239				
TOTAL GENERAL	777 852				

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**

<b>Provisions pour risques et charges</b>	Montant début d'exercice	Augmentatio ns Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	514 829				514 829
Autres provisions pour risques et	151 240	549 870	70 500		630 610
<b>TOTAL</b>	<b>666 069</b>	<b>549 870</b>	<b>70 500</b>		<b>1 145 439</b>

<b>Dépréciation des actifs</b>	Montant début d'exercice	Augmentatio ns Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	3 523 652	7 819			3 531 471
Sur stocks et en cours	5 691				5 691
Sur comptes clients	2 913 032	1 059 175	563 928		3 408 280
Autres provisions pour dépréciation	5 285 062	1 341 566	2 735 326		3 891 302
<b>TOTAL</b>	<b>11 727 438</b>	<b>2 408 560</b>	<b>3 299 254</b>		<b>10 836 744</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 393 507</b>	<b>2 958 430</b>	<b>3 369 754</b>		<b>11 982 183</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		2 400 741	3 369 754		
financières		7 819			
exceptionnelles		549 870			

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1</b>
Prêts	58 889	13 495	45 394
Autres immobilisations financières	501 815	0-	501 815
Clients douteux ou litigieux	2 218 632	2 218 632	
Autres créances clients	21 486 293	18 785 296	2 700 997
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 499	43 499	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 522 044	1 522 044	
Divers état et autres collectivités publiques	4 200	4 200	
Groupe et associés	19 847 566	19 847 566	
Débiteurs divers	12 208 458	12 208 458	
Charges constatées d'avance	242 416	242 416	
<b>TOTAL</b>	<b>58 135 313</b>	<b>54 887 107</b>	<b>3 248 206</b>
Montant des remboursements obtenus en cours	3 400		

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à	4 133 084	4 133 084		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 645 428	4 645 428		
Personnel et comptes rattachés	492 898	492 898		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	509 644	509 644		
Impôts sur les bénéfices	228 360	228 360		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 108 760	4 108 760		
Autres impôts taxes et assimilés	150 263	150 263		
Autres dettes	30 363 734	30 363 734		
Produits constatés d'avance	1 368 209	1 368 209		
<b>TOTAL</b>	<b>46 000 381</b>	<b>46 000 381</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 490 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 490 000			

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2018

*Détail des produits à recevoir*

<b>En K €</b>	<b>2018</b>
Créances clients et comptes rattachés	3 448
Autres créances	10 774
<b>Total</b>	<b>14 222</b>

*Détail des charges à payer*

<b>En K €</b>	<b>2018</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 266
Dettes fiscales et sociales	910
<b>Total</b>	<b>4 179</b>

*Détail des charges constatées d'avance*

<b>En K €</b>	<b>2018</b>
Maintenance	1
Assurance	29
Informatique	30
Franchise	4
Divers	16
Travaux	162
<b>Total</b>	<b>242</b>

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

*Détail des produits constatés d'avance*

En K €	2018
Intérêts protocoles	246
Licences de marques	46
Location gérance	9
Travaux agences	1 059
Royalties	8
<b>Total</b>	<b>1 368</b>

**Trésorerie disponible**

La trésorerie s'analyse comme suit :

K€	2018	2017
Créance de trésorerie centralisée		
Disponibilités	3	109
<b>Trésorerie brute</b>	<b>3</b>	<b>109</b>
Découverts bancaires	609	997
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-606</b>	<b>- 888</b>

La société ADA a renouvelé pour l'année 2018 ses deux lignes de crédit d'un montant de 1000 K€ et 3 000 K€, crédit utilisable par tirage d'une durée 1, 2, 3 ou 6 mois.

**Capitaux propres**

La composition du capital social a évolué comme suit :

	2018	2017
<b>Nombre de titres au 1 er janvier</b>	<b>2 922 633</b>	<b>2 922 633</b>
Augmentation		
Diminution		
<b>Nombre de titres au 31 décembre</b>	<b>2 922 633</b>	<b>2 922 633</b>
Nominal en euros	1,52	1,52
<b>Capital social au 31 décembre (K€)</b>	<b>4 442</b>	<b>4 442</b>

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2018

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

k€	2017	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Autres	2018
Capital social	4 442				4 442
Prime d'émission	12 127				12 127
Réserve légale	444				444
Réserve réglementée	7				7
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	14 417	1 337		-	15 754
Résultat	1 337	-1 337	5 666	-	5 666
<b>Total capitaux propres</b>	<b>32 774</b>	<b>-</b>	<b>5 666</b>	<b>-</b>	<b>38 440</b>

**Ventilation du chiffre d'affaires**

Rubriques ( K€)	2018	2017
Redevances facturées sur contrat de franchises	4208	4479
Droit entrée, Réservations zones de priorité	4136	2695
Prestations diverses rendues aux sociétés du groupe	2583	1892
Ventes diverses	3486	1884
Chiffre d'affaires location véhicules ventes internet et autres	7295	8368
Chiffre d'affaires location véhicules ventes comptes centralisés et autres	19 097	15 396
Chiffre d'affaires location véhicules partenaire	33	38
Produits de location gérance	445	725
<b>TOTAL</b>	<b>41 283</b>	<b>35 477</b>

**Charges et produits exceptionnels en K €**

Nature des charges	2018
Autres charges exceptionnelles	194
Pénalités et amendes	34
VNC des immobilisations incorp	3 819
VNC des immobilisations corp	975
Dotation et provision R&C	550
<b>TOTAL</b>	<b>5 572</b>

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

<b>Nature des produits</b>	<b>2018</b>
Autres produits exceptionnels	13
PCEA des immobilisations incorp	7 670
PCEA des immobilisations incorp	1 045
<b>TOTAL</b>	<b>8 728</b>

### Impôt

La société ADA et ses filiales ont opté pour le régime d'intégration.

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit:

<b>K€</b>	<b>Résultat avant impôt</b>	<b>Impôt</b>	<b>Résultat net</b>
Résultat courant	2 700		
Résultat exceptionnel	3 155		
<b>Total</b>	<b>5 855</b>	<b>189</b>	<b>5 666</b>

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt s'analysent comme suit :

<b>K€</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Provisions réglementées		
Autres		
Organic	24	23
<b>Total accroissements futurs</b>	<b>24</b>	<b>23</b>
Participation des salariés		
Organic		
Autres réintégrations		
Déficits reportables fiscalement		
Autres		
<b>Total allègements futurs</b>		

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**

**A D A**  
**22-28 rue Henri Barbusse**  
**92 110 Clichy**

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	36
Agents de maîtrise et techniciens	18
Employés	1
<b>Total</b>	<b>55</b>

**Entreprises liées**

<b>Rubriques ( K€)*</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Autres immobilisations financières	19 568	19 576
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Créances clients et comptes rattachés	3 918	2 317
Autres créances	19 848	20 270
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425	293
Autres dettes	20 864	13 845

**Engagements donnés et engagements reçus**

**Engagements donnés**

Cautions

<b>Receveur</b>	<b>Motif</b>	<b>Montant ( K€)</b>
CCIT Bastia	Occupation temporaire de domaine	88
Trésor public	Cautions	13
Total France	Garantie de paiement	7
Total Raffiage distribution	Garantie de paiement	5
<b>Total</b>		<b>113</b>

Une garantie à première demande émise par la société Ada au profit de LIXXBAIL utilisée à concurrence d'un montant de 14 000 000 Euros en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond global annuel de 30 000 000 Euros (autorisée par le conseil d'administration du 20 mars 2017).

**A D A**  
22-28 rue Henri Barbusse  
92 110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2018

**Engagements de retraite**

L'appréciation d'indemnité de fin de carrière applicable en France est de 55 K€.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cet engagement sont les suivantes :

1. Taux d'actualisation de 1,49%
2. Taux d'augmentation des salaires de 1%
3. Taux de rotation de 10%

**Engagements de crédit-bail**

Immobilisations en crédit-bail (K€)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumul	
Immobilisations	159	40	129	30

Redevances payées (K€)		Redevance restant à payer	
de l'exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
39	38	38	0

**Réserves Stocks Options**

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
18/11/1999	2 943	47,86 €
27/04/2000	22 073	39,71 €
26/01/2001	4 257	de 42,79€ à 28,59€
15/11/2002	1 686	22,09 €
28/09/2005	25 280	10,92 €
07/11/2006	20 228	13,55 €
28/06/2010	40 928	8,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 395</b>	

A ce jour la société n'a pas provisionné de sommes à valoir au titre de la levée d'option par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 10 007 actions de la société ADA au maximum,

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune de ces actions gratuites ressortait à 13,803€ selon les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036€

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 30 juin 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 61 392 actions de la société ADA d'une valeur de 8,68 euros. Une première tranche de 30 696 actions gratuites a été attribuée au 28/06/2010 et la deuxième tranche, au 27/06/2011.

Détail des plans :

*- Plan du 15 novembre 2002*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

*- Plan du 28 septembre 2005*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

**Etats Financiers au 31 décembre 2018**

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;

*- Plan du 7 novembre 2006*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55 €, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix d'exercice de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

*-Plan du 28 juin 2010*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 1,95 €, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 8,68 € ;
2. Prix d'exercice de 8,68 € ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;

Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 2 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Il n'y a pas eu d'attribution de stock-options au cours de l'exercice 2018, et donc aucune décision d'attribution de stock-options depuis le Conseil d'Administration du 28 juin 2010.

Les stock-options attribuées par le CA du 28 juin 2010 avaient une durée de 5 ans et sont aujourd'hui expirées.

Etats Financiers au 31 décembre 2018

Liste des filiales et participations en K€

Société	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société
				Brute	Nette					
- Filiales détenues à + de 50%										
- EDA	147	10 504	99.94%	19 562	19 562			36 836	3 283	3 918
- ADA SERVICES	358	- 351	100%	3 508	-			5 115	2 356	
- POINT LOC	8	- 3 016	100%	8	-			4 999	- 878	
- MOOVENDI	8	- 621	100%	8	-			1 938	- 164	
- TRANSPORT ADA	8	- 7	100%	8	7					
- ADA EXPRESS	8	- 524	100%	8	-			- 899	- 1 480	
- AUTRES TITRES										
- VEHITEL (comptes 2016)	183	300	8.33%	15	15			1 252	23	

***Rémunération des organes d'administration et de direction***

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'Administration.  
L'information concernant les rémunérations allouées aux organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information individuelle.

***Consolidation***

La société appartient au périmètre de consolidation de la société Groupe Rousselet, 22-28 rue Henri Barbusse, 92110 Clichy.

***Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)***

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2018 a été constaté pour un montant de 47 718 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel.

Ce crédit d'impôt est utilisé pour continuer à favoriser l'évolution des salaires et les efforts de formation déjà entrepris.

***Honoraires des commissaires aux comptes***

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes ne sont pas mentionnés ici car ils sont mentionnés en annexe des comptes consolidés.

***Evènements postérieurs à la clôture***

Il n'existe pas d'évènement postérieur à la clôture significatif.

**Ada**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**BDO FRANCE LEGER ET ASSOCIES**  
*Membre du réseau BDO International Limited*  
43-47, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 60.000  
480 307 131 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Ada**

Exercice clos le 31 décembre 2018

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société Ada,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ada relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme précisé dans la note 2.19 « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations » de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (notes 2.3, 2.4, 2.19 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés) et des créances clients (notes 2.7, 2.19 et 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés) ainsi que l'évaluation de la capacité du groupe à utiliser ses pertes fiscales reportables (notes 2.9 et 4.16 de l'annexe aux comptes consolidés).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère approprié des méthodes appliquées ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à contrôler que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

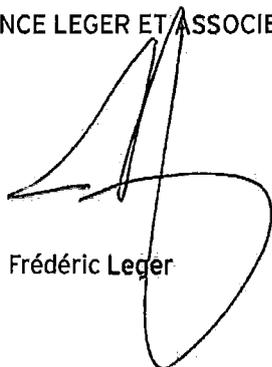
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

BDO FRANCE LEGER ET ASSOCIES



Frédéric Leger

ERNST & YOUNG et Autres



May Kassis-Morin

**ADA**

**COMPTES CONSOLIDES**

**31 DECEMBRE 2018**

<b>A – Bilan consolidé .....</b>	<b>3</b>
<b>B – Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global consolidé.....</b>	<b>4</b>
<b>C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés.....</b>	<b>5</b>
<b>D – Variation des capitaux propres consolidés.....</b>	<b>6</b>
<b>E – Notes annexes aux comptes consolidés.....</b>	<b>6</b>
<b>1 – Informations relatives à l’entreprise.....</b>	<b>6</b>
<b>2 – Principes comptables et modalités de consolidation .....</b>	<b>6</b>
2.1. Principes d’établissement des états financiers .....	8
2.2. Méthode de consolidation.....	8
2.3. Regroupements d’entreprises.....	8
2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles .....	9
2.5. Autres actifs financiers non courants.....	10
2.6. Stocks.....	10
2.7. Créances clients .....	10
2.8. Autres créances .....	11
2.9. Impôts différés et impôts courants .....	11
2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
2.11. Provisions .....	12
2.12. Engagements de retraite et assimilés .....	12
2.13. Reconnaissance du chiffre d’affaires.....	12
2.14. Contrats de location .....	12
2.15. Paiement fondé sur des actions .....	12
2.16. Comptabilisation de l’écotaxe .....	13
2.17. Résultat net par action .....	13
2.18. Actifs et Passifs détenus en vue d’être cédés.....	13
2.19. Principales sources d’incertitude relatives aux estimations .....	13
2.20. Information sectorielle .....	15
2.21. Résultat financier.....	15
<b>3 – Périmètre de consolidation .....</b>	<b>15</b>
<b>4. Notes sur le bilan et le compte de résultat .....</b>	<b>16</b>
4.1. Écarts d’acquisition .....	16
4.2. Immobilisations incorporelles .....	17
4.3. Immobilisations corporelles .....	18
4.4. Autres actifs financiers non courants.....	19
4.5. Créances clients.....	19
4.6. Autres actifs courants .....	19
4.7. Charges et produits constatés d’avance.....	20
4.8. Trésorerie nette.....	20
4.9. Capitaux propres consolidés.....	20
4.10. Provisions non courantes et courantes .....	22
4.11. Emprunts et dettes financières.....	22
4.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	23
4.13. Chiffre d’affaires .....	23
4.14. Produits et charges opérationnels .....	24
4.15. Coût de l’endettement financier net.....	24
4.16. Impôts sur le résultat .....	25
4.17. Résultat par action .....	26
4.18. Informations relatives aux parties liées .....	26
<b>5 - Autres informations .....</b>	<b>28</b>
5.1. Engagements.....	28
5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques .....	30
5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes.....	31
5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture.....	31

### A – Bilan consolidé

Actif		31/12/2018	31/12/2017
Écarts d'acquisition nets	note 4.1	13 757	16 341
Immobilisations incorporelles nettes	note 4.2	6 137	5 681
Immobilisations corporelles nettes	note 4.3	7 054	5 977
Participation dans les entreprises associées		0	0
Autres actifs financiers non courants	note 4.4	604	626
Actifs d'impôt différé	note 4.16	1 975	90
<b>Total actifs non courants</b>		<b>29 526</b>	<b>28 715</b>
Stocks et en-cours nets		91	110
Créances clients nettes	note 4.5	34 874	25 492
Autres actifs courants	note 4.6	23 941	13 169
Actifs d'impôts courants	note 4.16	0	0
Charges constatées d'avances	note 4.7	1 330	826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 4.8	43	214
<b>Total actifs courants</b>		<b>60 278</b>	<b>39 811</b>
<b>Total actif</b>		<b>89 804</b>	<b>68 526</b>

Passif		31/12/2018	31/12/2017
Capital		4 442	4 442
Primes et autres réserves consolidées		19 911	20 252
Résultat de l'exercice		2 985	3 296
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>27 337</b>	<b>27 990</b>
Intérêts non contrôlant		0	0
<b>Capitaux propres totaux</b>	note 4.9	<b>27 337</b>	<b>27 990</b>
Provisions non courantes	note 4.10	75	133
Dettes financières non courantes	note 4.11	2 391	2 387
Passifs d'impôt différé		0	0
<b>Total passifs non courants</b>		<b>2 466</b>	<b>2 520</b>
Provisions courantes	note 4.10	0	0
Dettes financières courantes	note 4.11	21 556	11 711
Dettes fournisseurs	note 4.12	11 508	6 812
Autres passifs courants	note 4.12	17 397	16 401
Impôt exigible		0	0
Produits constatés d'avance	note 4.7	9 539	3 092
<b>Total passifs courants</b>		<b>60 001</b>	<b>38 016</b>
<b>Total passif</b>		<b>89 804</b>	<b>68 526</b>

**B – Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global consolidé**

		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	note 4.13	54 651	47 622
Achats et variations de stocks		- 3 012	-725
Charges externes		-37 015	-29 142
Charges de personnel	note 4.14	-7 300	-7 504
Impôts et taxes		-1 558	-1 435
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		-5 963	-7 959
Autres produits et charges opérationnels	note 4.14	4 784	3 814
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>4 587</b>	<b>4 671</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		0	0
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>4 587</b>	<b>4 671</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		243	248
Coût de l'endettement financier brut		-311	-204
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	note 4.15	<b>-68</b>	<b>44</b>
Impôts sur le résultat	note 4.16	-1 758	-896
Impôts différés	note 4.16	225	-523
Résultat des activités abandonnées		0	0
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
Résultat revenant aux Minoritaires		0	0
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
<b>Résultat net par action</b>	note 4.17		
de base		1.02€	1.13€
Dilué		1.02€	1.13€

<b>Etat du résultat global consolidé</b>		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Résultat net</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
<b>Résultat global de la période</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
Dont part du Groupe		2 985	3 296
Dont part des intérêts non contrôlant		0	0

**C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés**

		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Résultat net</b>		<b>2 985</b>	<b>3 296</b>
Part des minoritaires		0	0
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence		0	0
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations nettes aux amortissements		2 736	3 051
Dotations nettes des provisions		-58	-140
Pertes de valeur		0	0
Charges calculées liées aux paiements en actions	note 4.9	-122	0
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés		-4 220	-1 126
Impôts différés	note 4.16	-225	523
Intérêts financiers nets	note 4.15	68	-44
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>1 164</b>	<b>5 560</b>
Variation des stocks		19	13
Variation des créances clients	note 4.5	-14 533	-12 046
Variation des dettes fournisseurs	note 4.12	10 885	6 137
Variation des autres créances et dettes	notes 4.6 et 4.12	-16 307	2 300
Variation des charges et produits constatés d'avance	note 4.7	5 944	1 181
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>-13 993</b>	<b>-2 415</b>
<b>Flux net de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>-12 829</b>	<b>3 145</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	note 4.2	-1 825	-2 970
Acquisitions d'immobilisations corporelles	note 4.3	-8 015	-7 243
Acquisitions d'immobilisations financières	note 4.4	-137	-146
Cession d'immobilisations corporelles	note 4.3	6 039	6 039
Cession d'immobilisations incorporelles	note 4.2	0	0
Cession d'immobilisations financières	note 4.4	163	105
Acquisition et cessions de filiales nettes de trésorerie		0	0
Acquisitions d'agences		-1 508	-2 930
Cessions d'agences		9 205	1 958
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>3 921</b>	<b>-5 187</b>
Augmentation capital	note 4.9	0	0
Variation du compte courant	note 4.12	0	4 400
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	note 4.9	0	-4 384
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-2	-1
Encaissement provenant des emprunts		16 751	7 685
Décaissement provenant des emprunts		-7 668	-7 218
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	note 5.1	-827	-603
Intérêts financiers	note 4.15	-64	45
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>8 191</b>	<b>-76</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-717</b>	<b>-2 118</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	note 4.8	<b>-2 415</b>	<b>-297</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	note 4.8	<b>-3 132</b>	<b>-2 415</b>

## D – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 01/01/2017</b>	<b>4 442</b>	<b>24 644</b>	<b>29 086</b>	<b>0</b>	<b>29 086</b>
Résultat 2017		3 296	3 296		3 296
Divers		-8	-8	0	-8
Instrument dérivés					
Dividendes		-4 384	-4 384		-4 384
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	<b>4 442</b>	<b>23 548</b>	<b>27 990</b>	<b>0</b>	<b>27 990</b>
Résultat 2018		2 985	2 985		2 985
Divers		-3	-3	0	-3
Impact norme IFRS		-3 635	-3 635		-3 635
Dividendes		0	0		0
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>4 442</b>	<b>22 895</b>	<b>27 337</b>	<b>0</b>	<b>27 337</b>

## E – Notes annexes aux comptes consolidés

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### 1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA, constitué de la société et de ses filiales (le « Groupe »), a pour principale activité le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable du Groupe, ainsi que les intérêts dans les entreprises associées.

Le Groupe fait partie du périmètre consolidé du groupe Rousselet.

Le Conseil d'Administration du 18 mars 2019, a, préalablement à l'arrêté des comptes 2018, décidé, pour l'établissement des comptes consolidés, l'abandon des IFRS et le passage aux normes françaises pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2019.

Cette décision est motivée par la complexité croissante des IFRS, référentiel qui devient de plus en plus inadapté à l'activité du groupe Ada.

### 2 – Principes comptables et modalités de consolidation

Coté sur Euronext Growth, anciennement dénommé Alternext, le Groupe a choisi de publier ses états financiers selon le référentiel IFRS en 2018, dernier exercice applicable.

Le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 est disponible sur le site [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing_fr). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et Interprétations appliquées par le Groupe ADA dans l'alternance présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et Interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part, les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2018 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et Interprétations d'application obligatoires pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Groupe n'a anticipé aucun amendement, normes, exposés sondages ou Interprétations publiés par l'IASB et/ou en cours d'adoption ou d'application non obligatoire au 31 décembre 2018 au sein de l'Union Européenne.

Nouvelles normes IFRS et Interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers : Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 a notamment introduit :

Une nouvelle classification des Instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

De nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe

- La norme IFRS 15, qui définit les principes de reconnaissance des revenus, a remplacé les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction et les interprétations y afférentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location (revenus de location et de sous-location), des Instruments financiers (produits d'intérêt) et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes.

IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence qu'il y avait lieu de modifier les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires sur une partie des revenus opérationnels entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 : l'application de ces nouvelles dispositions s'est traduite, en date de première application d'IFRS 15, par une diminution du chiffre d'affaires du Groupe de l'ordre de 1 272 K€ (hors effet d'impôt de 226 K€), et par conséquent à une diminution du résultat net consolidé de 1 046 K€, au titre de l'exercice 2018.

Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite du « rattrapage cumulatif », qui consiste à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sans retracer les Informations comparatives 2017 : la comptabilisation de ce changement de méthode comptable a eu un effet négatif sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de -3 635 K€ net d'impôt.

- La norme IFRS 16, qui remplacera la norme IAS 17 – Contrats de location et ses Interprétations, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement.

Le Groupe abandonnant les IFRS pour les exercices clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (cf § 1 sur les informations relatives à l'entreprise), l'impact de la norme IFRS 16 n'a pas été examiné sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2018.

Pour établir les comptes du Groupe, la direction procède à des estimations dans la mesure où des éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2017.

#### - Normes et interprétations optionnelles au 31 décembre 2018 :

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2018 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31 décembre 2018 mais dont l'application n'est pas obligatoire.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

- Amendement IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Entités d'investissement

- Amendement IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation " Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture "

- Amendement IAS 32 : Instruments financiers : présentation

- Norme IFRS 9 : Instruments financiers

- Norme IFRS 9 : Comptabilité de couverture

- Amendement IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39

- Amendement IAS 19 - Avantage de personnel " Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel "

- Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2010-2012 et Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2011-2013

● IFRS 2 Paiement fondé sur des actions

● IFRS 8 Secteurs opérationnels

- IAS 16 Immobilisations corporelles
- IAS 38 Immobilisations incorporelles
- IAS 24 Informations relatives aux parties liées
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur

- Interprétation IFRIC 21 : Droits et taxes

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

-Interprétation IFRIC 23: Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat .

Ce texte, IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat », vient d'être adopté par la Commission européenne pour s'appliquer dans l'Union européenne au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice ouvert le 1er janvier 2019 ou après cette date, comme prévu par le normalisateur international.

Le Groupe abandonnant les IFRS pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2019 (cf § 1 sur les informations relatives à l'entreprise), l'impact de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas été examiné sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2018.

### 2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

L'ensemble des sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### 2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts non contrôlant représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas attribuables directement ou indirectement à la maison mère ADA. En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts non contrôlant est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

### 2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS".

Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Pour les acquisitions survenues depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises ainsi que la norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels.

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition,

- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (Intérêts non contrôlant) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des Intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.
- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif.

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.

#### 2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie ou à des regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants des autres flux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Depuis 2010 le Groupe n'exploite plus d'agence à l'exception de quelques agences en cours de revente à un franchisé. Il n'y a qu'un seul secteur d'activité dans lequel nous distinguons deux UGT : Franchise et Location Gérance.

L'UGT liée à la Location Gérance est définie par l'intégralité du portefeuille de fonds de commerce détenu par le Groupe et mis en location gérance en contrepartie d'une redevance versée. Les agences en location-gérance génèrent des flux entrants complémentaires de la Franchise que sont les royalties de location-gérance (4,4% du chiffre d'affaires ou au forfait annuel) et ne contribuent que marginalement aux flux générés par les autres services aux franchiseurs. Les décisions d'investissement et de désinvestissement se font globalement par rapport au positionnement de l'enseigne. Le Groupe considère que la Location Gérance représente la plus petite UGT à laquelle peuvent être alloués ces écarts d'acquisition liés aux fonds détenus, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est mesurée en fonction des cashflows actualisés des fonds de commerce en location gérance et de ceux non actualisés en restructuration. Si la valeur recouvrable ainsi mesurée est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels.

L'UGT Franchise comprend les écarts d'acquisition qui sont représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA. La valeur recouvrable de cette UGT correspond à la combinaison des flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur et d'un pourcentage du chiffre d'affaires de l'enseigne. Si la valeur recouvrable ainsi mesurée est inférieure à la valeur nette

comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les écarts d'acquisition qui sont dépréciés en premier lieu puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

Le groupe considère que la distinction en deux UGT réside dans le niveau de risque et la destination de ces immobilisations. En effet, le niveau de risque portant sur les fonds de commerce mis en location gérance est inférieur au regard des capitaux investis. Ces fonds de commerce sont destinés à une revente à plus ou moins long terme avec le souci de garantir et d'arbitrer le maillage du réseau au plus près des zones territoriales importantes pour la marque.

#### *Autres Immobilisations incorporelles*

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un amortissement.

#### *Immobilisations corporelles*

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.14).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions	25 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	2 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

#### *Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles*

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passée en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêté, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

#### *2.5. Autres actifs financiers non courants*

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

#### *2.6. Stocks*

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsque la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

#### *2.7. Créances clients*

Conformément à IFRS 9, les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Les provisions

pour dépréciation sont calculées selon la méthode suivante :

- 0,5 % pour les créances inférieures à 6 mois
- 5,7 % pour les créances supérieures à 6 mois
- 100% pour les créances en liquidation judiciaire ou sortit du réseau du groupe

Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

#### 2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisée en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

#### 2.9. Impôts différés et impôts courants

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable et du niveau imputable, des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

#### 2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les équivalents de trésorerie ne comprennent que des placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours, présentant un risque négligeable de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, et mobilisables ou cessibles à très court terme.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

### 2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

### 2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

### 2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient principalement des royalties, des prestations au réseau et des produits directs de location de véhicules.

- Les revenus issus de la location des véhicules sont comptabilisés selon IAS 17 et reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.

- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Par exception et en application de la norme IFRS 15, les droits d'entrées et de territoires sur la société ADA sont considérés comme un revenu comptabilisé de façon linéaire sur la durée certaine du contrat de franchise, à savoir 5 ans.

### 2.14. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats de location, parmi lesquels l'engagement de rachat par le constructeur, conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

### 2.15. Paiement fondé sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls

les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

#### *2.16. Comptabilisation de l'écotaxe*

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) s'il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) s'il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) s'il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

#### *2.17. Résultat net par action*

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

#### *2.18. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés*

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle-même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

#### *2.19. Principales sources d'incertitude relatives aux estimations*

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et

d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2018 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

*- Créances clients*

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation tenant compte d'une perte attendue et non plus avérée. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêtés des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte et indemnisation, est une charge de 3 288 K€ en 2018 contre une charge de 3 956 K€ en 2017. Le taux de provision au 31/12/2018 est de 21%, contre 22% au 31/12/2017.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

*- Impôts différés*

Les hypothèses d'activation des impôts différés sont mises à jour à chaque clôture et les impôts différés sont activés dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables permettront à ces actifs d'impôt différés d'être récupérés. Le montant des impôts différés actif est basé sur le jugement de la direction concernant l'horizon temporel et le niveau des futurs bénéfices imposables.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 76 K€ au 31/12/2018 dont la totalité a été activée, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

*- Indice de perte de valeur*

Au 31 décembre 2018, ADA n'a pas identifié d'indice de perte de valeur, survenu depuis le 31 décembre 2017,

*- Test de dépréciation*

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unités Génératrices de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conséquent au point 2.20 sur l'information sectorielle qui précise qu'un seul secteur d'activité subsiste, les tests de dépréciation seront réalisés sur deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

- La première UGT comprend un portefeuille de fonds de commerce détenu par le Groupe et mis en location gérance en contrepartie d'une redevance versée,
- La deuxième UGT comprend les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise.

Ces actifs incorporels et ces écarts d'acquisition se montent à 13 757 K€ au 31 décembre 2018.

Les tests réalisés par la société sont calculés en fonction des cashflows actualisés des fonds de commerce en location gérance et de ceux non actualisés en restructuration. Ces derniers sont rapprochés du montant à l'actif du bilan.

*- Indication de sensibilité*

Les analyses de sensibilité portent à la fois sur les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise, et les écarts d'acquisition relatifs à la location gérance.

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires généré par l'ensemble des agences en location gérance n'aurait aucun impact sur la valeur nette comptable des écarts d'acquisition de la location gérance.

En ce qui concerne le réseau de franchise, une hausse sensible (1,5 points) du taux d'actualisation de 3,08% utilisé actuellement n'entraînerait aucune dépréciation supplémentaire.

*- Actifs incorporels et écarts d'acquisition*

Un écart d'acquisition de 1 271 K€ a été comptabilisé en 2018 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

## 2.20. Information sectorielle

L'évolution de l'activité du Groupe est marquée par son recentrage sur l'activité de franchiseur, et la réduction de l'exploitation en succursale de l'activité de location courte durée.

Ainsi au 31 décembre 2018, il y a 10 succursales exploitées en propre, dont le volume d'activité ne justifie plus le maintien d'un secteur distinct d'activité. En conséquence, la société ne présente plus d'information sectorielle.

## 2.21. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## 3 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés; agences en location gérance
EDA	99,94%	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules et vente de services auprès des franchisés
ADA SERVICES	100,00%	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA et franchiseur deux roues
ADA COURTAGE	100,00%	I.G.	Courtage en assurance
POINT LOC	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée et restructuration des agences Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVENDI	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinés au transport de personnes
TRANSPORT ADA	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité
ADA EXPRESS	100,00%	I.G.	Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVIN	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinés au transport de personnes
MOOVIN 2	100,00%	I.G.	Développement et commercialisation d'un concept de location de courte durée de véhicules

### Acquisition et cession de fonds de commerce

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau, le groupe ADA a fait l'acquisition de 42 nouveaux fonds de commerce en propre (dont 28 créations), et a cédé à des franchisés 58 fonds de commerce précédemment détenus en propre.

Ce processus de développement du réseau a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 508 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fonds de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle ou d'acquisition de fonds de commerce (Montpellier, Poissy, Paris 08 Rome, Aulnay sous bois, Lunel, Mulhouse, Suresnes, Paris 20-Nation charonne, Paris 17-Ternes, Colgnleres, Aubervilliers, Claye Souilly, Toulon Gasquet, Champigny sur marne)

Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 (R) et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 271 K€, correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 237 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 508 K€
Coûts liés aux acquisitions	<u>0 K€</u>
Total du prix d'acquisition	1 508 K€

Juste valeur des actifs nets acquis	237 K€
-------------------------------------	--------

Ecart d'acquisition	1 271K€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément	1 271 K€

correspondant à l'achat isolé de fonds de commerce (note 4.1)

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

VNC des éléments acquis	
Immobilisations corporelles	237 K€
Ecart sur achats isolés de fonds de commerce	1 271 K€
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 508 K€

Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	0 K€
--	------

Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 508 K€
--	----------

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont une amélioration du résultat net de 41 K€.

Si ces fonds de commerce avaient été acquis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

une amélioration du résultat net de 33 K€

Les cessions de fonds de commerce aux franchisés ont généré un gain au 31 décembre 2018, contribuant ainsi au résultat net à hauteur de 3066 K€.

En 2017, le groupe avait acquis 38 fonds de commerce pour 2 930 K€ et cédé 19 fonds de commerce pour un résultat de cession (gain) de 989 K€.

#### Acquisition d'intérêts non contrôlant

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des détenteurs d'intérêts non contrôlant (anciennement intérêts minoritaires), une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts non contrôlant est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe.

### 4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

#### 4.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent ainsi :

	Écarts d'acquisition sur réseau Franchise	Écarts d'acquisition sur location gérance	Total
<b>Écarts d'acquisition au 31/12/2017</b>			
Valeur brute	6 340	13 389	19 729

Dépréciations cumulées	-3 030	-358	-3 388
<b>Valeur nette</b>	<b>3 310</b>	<b>13 031</b>	<b>16 341</b>

<b>Écarts d'acquisition au 31/12/2018</b>			
Valeur brute	6 340	10 805	17 145
Dépréciations cumulées	-3 030	-358	-3 388
<b>Valeur nette</b>	<b>3 310</b>	<b>10 447</b>	<b>13 757</b>

Tableau de variation :

	Écarts d'acquisition sur réseau Franchise	Écarts d'acquisition sur location gérance	Total
<b>Valeur nette au 01/01/2018</b>	<b>3 310</b>	<b>13 031</b>	<b>16 341</b>
Acquisitions	0	1 271	1 271
Cessions	0	-3 855	-3 855
Pertes de valeur	0	0	0
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>3 310</b>	<b>10 447</b>	<b>13 757</b>

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2018 de 14 fonds de commerce sur Montpellier, Poissy, Paris 08 Rome, Aulnay sous bois, Lunel, Mulhouse, Suresnes, Paris 20-Nation charonne, Paris 17-Ternes, Colgnières, Aubervilliers, Claye Souilly, Toulon Gasquet, Champigny sur marne.

La diminution est due à la sortie des 58 agences suivantes : La rochelle, Paris 10-Gare du nord, Brest, Saint Raphael, Paris 14-Gaité, Maison alfort, Chambly, Lamorlaye, Antony, Montpellier centre, Rennes, Villemomble, Istres, Corbeil essonnes, Savigny sur orge, Cagnes sur mer, Aix les bains, Fenouillet, Colombes, Paris 11-République, Bordeaux lac, Pessac, Nantes carquefou, Vellyz Villacoublay, Strasbourg, Dammaire Les Lys, Tours, Saint nazaire, Cherbourg, Paris 08- Rome, Ecully, Saint gratien, Montgeron, Quimper, Suresnes, Paris 11-Nation charinne, Paris 17-Ternes, Lyon St exupery, Colgnières, Sedan, Charleville mezleres, Claye souilly, Aix en provence gare, Avignon, Paris 09-saint lazare gare, Besancon les auxons, Marseille Gare saint charles, Toulon gasquet, Lyon, Bezannes gare, Paris 10-gare de l'est, Nantes aéroport, Epinay sur seine, Montpellier face gare, Douai, Besancon, La roche sur yon, Dax.

#### 4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent ainsi :

	Marques licences	Droit au bail	Total
<b>Immobilisations incorporelles au 31/12/2017</b>			
Valeur brute	13 191	244	13 435
Amortissements et dépréciations cumulées	-7 754		-7 754
Autres mouvements amortissement			
<b>Valeur nette</b>	<b>5 437</b>	<b>244</b>	<b>5 681</b>
<b>Immobilisations incorporelles au 31/12/2018</b>			
Valeur brute	14 853	202	15 055
Amortissements et dépréciations cumulées	-8 918		-8 918
Autres mouvements amortissement			
<b>Valeur nette</b>	<b>5 935</b>	<b>202</b>	<b>6 137</b>

Tableau de variation :

	Marques licences	Droit au bail	Total
<b>Valeur nette au 01/01/2018</b>	<b>5 437</b>	<b>244</b>	<b>5 681</b>
Acquisitions	1 666	0	1 666
Cessions	0	-42	-42
Autres mouvements	0		0
Dotations aux amortissements	-1 168		-1 168
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>5 935</b>	<b>202</b>	<b>6 137</b>

Les acquisitions de la période sont essentiellement liées aux développements du logiciel LEA et du site internet. La baisse du poste Droit au bail est liée aux divers cessions des fonds de commerce rattachés.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au seln de l'UGT Location Gérance, auquel il est affecté.

#### 4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent ainsi :

	Véhicules	Autres immobilisations	Total
<b>Immobilisations corporelles au 31/12/2017</b>			
Valeur brute	6 605	2 472	9 077
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 295	-805	-3 100
<b>Valeur nette</b>	<b>4 310</b>	<b>1 667</b>	<b>5 977</b>
<b>Immobilisations corporelles au 31/12/2018</b>			
Valeur brute	6 939	3 586	10 525
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 461	-1 010	-3 471
<b>Valeur nette</b>	<b>4 478</b>	<b>2 576</b>	<b>7 054</b>

Tableau de variation :

	Véhicules	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur nette au 01/01/2018</b>	<b>4 310</b>	<b>1 667</b>	<b>5 977</b>
Acquisitions	10 166	2 370	12 536
Autres mouvements	0	-31	-31
Cessions	-8 893	-1 091	-9 984
Dotations aux amortissements	-1 105	-339	-1 444
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>4 478</b>	<b>2 576</b>	<b>7 054</b>

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

#### 4.4. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Prêts au personnel et autres prêts	64	62
Dépôts et cautionnements	547	531
Divers	15	11
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>604</b>

#### 4.5. Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 60 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 34 874 K€ (après constatation d'une provision de 9 246 K€ contre 7 312 K€ en 2017), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée clients au 31/12/18 :

31/12/2018	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
34 874	25 958	2 934	761	5 221

31/12/2017	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
25 492	22 401	460	576	2 056

#### 4.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Créances fiscales et sociales	2 839	3 733
Créances vis-à-vis des constructeurs	2 330	3 786
Débiteurs divers	8 000	16 422
<b>Total</b>	<b>13 169</b>	<b>23 941</b>

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs:

31/12/2018	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
3 786	3 786	0	0	0

31/12/2017	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
2 330	2 327	0	0	3

Les débiteurs divers correspondent principalement à :

- des crédits vendeurs pour 11 732 K€,

- des paiements attendus d'assurances suite à des sinistres pour 668 K€,
- des avoirs à recevoir pour 1 823 K€,
- des acomptes fournisseurs pour 1 696K€,
- des comptes divers pour 503 K€.

Balance âgée des débiteurs divers :

31/12/2018	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
16 422	16 422	0	0	0

31/12/2017	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
8 000	8000	0	0	0

#### 4.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond principalement à la quote-part des bonus restant à étaler et à certains frais de remise en état facturés d'avance.

#### 4.8. Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2018
Comptes bancaires débiteurs	214	43
Comptes bancaires créditeurs	-2 629	-3 199
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-2 415</b>	<b>-3 156</b>

#### 4.9. Capitaux propres consolidés

Le capital social est fixé à 4 442 402,16 euros divisé en 2 922 633 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 2 922 633 actions, 31 589 actions ont un droit de vote double.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires est allouée au groupe et aux "Intérêts non contrôlant" (anciennement intérêts minoritaires) en fonction de leur pourcentage de participation respectif, même si cela conduit à reconnaître des intérêts non contrôlant négatifs.

#### État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produits ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2015, 2016 ou en 2017. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

#### Réserves Stocks Options

En date du 24 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux et/ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre maximum de 292.263 actions d'une valeur nominale d'environ 1,52 euros, soit dans la limite de 10% du capital et dans la limite des options déjà attribuées en vertu des précédentes autorisations.

L'Assemblée Générale fixe à cinq ou dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Suite à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009, et afin de maintenir les droits des titulaires des stock-options existantes, le prix d'exercice et le nombre d'action sous options ont, le cas échéant, été ajustés.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A. d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
22/10/2001	1 419	28,58€
15/11/2002	6 742	22,09€
28/09/2005	12 640	10,92€
07/11/2006	12 642	13,55€
28/06/2010	40 928	8,68€
<b>TOTAL</b>	<b>74 371</b>	

### Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

#### - Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice : de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

#### - Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice : de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

#### - Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

#### - Plan du 28 juin 2010

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 1,95€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 8,68 € ;
2. Prix de l'exercice : de 8,68 € ;
3. Taux d'intérêt annuel 2 % ;
4. Volatilité de 20% ;

5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;

6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 2 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Il n'y a pas eu d'attribution de stock options au cours de l'exercice 2018, et donc aucune décision d'attribution de stock options depuis le Conseil d'Administration du 28 juin 2010.

Les stock options attribuées par le CA du 28 Juin 2010 avaient une durée de 5 ans et sont aujourd'hui expirées.

#### Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. A l'issue de la période d'acquisition, il a été effectivement attribué 1 598 actions.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires. A l'issue de la période d'attribution, il a été effectivement attribué 1 054 actions.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2018 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 275 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

La dernière attribution d'actions gratuites remonte à l'assemblée générale du 16 décembre 2015.

#### 4.10. Provisions non courantes et courantes

L'évolution des provisions pour risques et charges est la suivante :

	01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2018
Provisions pour risques et litiges	88	0	70	0	18
Provision Indemnité départ en retraite	45	12	0		57
<b>Provisions non courantes</b>	<b>133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>12</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>75</b>

Le solde des provisions pour risques et litiges au 31/12/2018 correspond à des contentieux.

#### 4.11. Emprunts et dettes financières

La composition dettes financières courantes et non courantes est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2018
Crédit-bail	2 387	2 391
Dettes auprès des établissements financiers	0	0
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>2 387</b>	<b>2 391</b>

Crédit-bail	1 302	1 514
Lignes de crédit	7 780	16 666
Soldes créditeurs bancaires	2 629	3 199
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>11 711</b>	<b>21 556</b>
<b>Total</b>	<b>14 098</b>	<b>23 947</b>

#### Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

La valeur nette comptable totale est de 3 822 K€. Au cours de l'exercice, la société a remboursé la somme de 888 K€ et a effectué des nouveaux emprunts concernant des véhicules pour les besoins de la flotte.

#### Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules, qui prennent la forme soit d'acquisitions fermes, soit d'acquisitions avec engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules. Dans ce dernier cas, la contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules (cf. notes 4.7 et 4.8).

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées au 31/12/2018 s'élève à 4 955 K€.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

#### 4.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Dettes fiscales et sociales	6 003	7 353
Dettes vis-à-vis des constructeurs	184	368
Comptes courants créditeurs	8 500	8 500
Avoirs à émettre	1 091	894
Impôt sur le bénéfice	463	228
Dettes diverses	160	54
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>16 401</b>	<b>17 397</b>
Dettes fournisseurs	6 812	11 508
<b>Total</b>	<b>23 213</b>	<b>28 905</b>

Les dettes n'ont pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

#### 4.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit:

	2017	2018	Var
Produits de locations directes de véhicules	3 344	2 483	- 25%
Produits Franchise et autres services aux franchiseurs	44 278	52 168	+187%
<b>Total produits des activités ordinaires</b>	<b>47 622</b>	<b>54 651</b>	<b>+15 %</b>

En ce qui concerne les produits de locations directes de véhicules, le groupe ADA a constaté une baisse de 25 % de son chiffre d'affaires car il y a moins d'agences en portage sur l'année.

#### 4.14. Produits et charges opérationnels

##### Charges de personnel

	2017	2018
Charges salariales	5 120	5 038
Charges sociales	2 223	2 164
Participation	161	98
Retraites	0	0
Charges liées aux paiements en actions	0	0
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>7 504</b>	<b>7 300</b>

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

	2017	2018
Cadres	46	48
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	51	64
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>112</b>

L'effectif moyen de l'exercice 2018 est de 97 personnes.

##### Autres produits et charges opérationnels

	2017	2018
Gain/perte sur cession d'immobilisations incorporelles	949	4 645
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	-10	-44
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	0	0
Amendes	-157	-142
Production Immobilisée	168	271
Indemnités d'assurance crédit	1 134	1 46
Autres produits et frais de gestion	1 730	-92
<b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>3 814</b>	<b>4 784</b>

##### Gain sur cession d'immobilisations incorporelles

L'exercice 2018 enregistre un gain sur cession d'agences de 4 380 K€ contre 983 K€ en 2017.

##### Autres produits et frais de gestion:

En 2018, ce poste est constitué principalement des cessions de véhicules et reprise de provisions/d'amortissement d'exploitation.

#### 4.15. Coût de l'endettement financier net

	2017	2018
Lignes de crédit et découverts bancaires	-105	-162
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-99	-149
Divers	0	0
<b>Total des charges financières</b>	<b>-204</b>	<b>-311</b>
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	248	243

Total des produits financiers	248	243
Coût de l'endettement net	44	-68

#### 4.16. Impôts sur le résultat

##### Périmètre d'intégration fiscale

Au 31 décembre 2018, le groupe d'intégration fiscale français, dont ADA est la société mère, est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- ADA SERVICES
- POINT LOC
- ADA COURTAGE
- MOOVENDI
- ADA EXPRESS
- TRANSPORT ADA
- MOOVIN
- MOOVIN 2

##### Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt est principalement composé des éléments suivants :

	2017	2018
Impôt exigible	-896	-1 758
Impôts différés	-523	225
<b>Charge d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé</b>	<b>-1 419</b>	<b>-1 533</b>

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt réelle du groupe est le suivant:

	2017	2018
Résultat de l'ensemble consolidé	3 296	2 985
Charge ou Produit d'impôt	-1 419	-1 533
Résultat avant impôt	4 715	4 519
<b>IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%</b>	<b>-1 571</b>	<b>-1 506</b>
Charges non déductibles fiscalement	131	27
Quote-part de résultat des sociétés MEE	0	0
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	21	0
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	0	0
<b>Charge d'impôt effectivement constaté</b>	<b>-1 419</b>	<b>-1 533</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>30,09%</b>	<b>30,09%</b>

### Impôts différés

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

	Bilan		Compte de résultat	
	31/12/2017	31/12/2018	2017	2018
<i>Passifs d'impôts différés</i>				
	0	0	0	0
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Actifs d'impôts différés</i>				
IFRS 15	1673	226	0	-229
Crédit-bail	6	14	0	6
Retraites	19	15	2	3
Organic	17	16	-4	-1
Participation	55	31	25	24
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	0	0	-546	
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>1 770</b>	<b>302</b>		
<b>Produit d'impôts différés</b>			<b>-523</b>	<b>-197</b>

Les déficits fiscaux reportables ont été entièrement utilisés au 31/12/2017.

#### 4.17. Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

	2017	2018
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (K€)</b>	<b>3 296</b>	<b>2 985</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	2 922 633	2 922 633
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	0
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	0
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action</b>	<b>2 922 633</b>	<b>2 922 633</b>
<b>Résultat par action (€/action)</b>	<b>1,13</b>	<b>1,02</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>1,13</b>	<b>1,02</b>

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives. L'effet dilutif est non significatif en 2018 et 2017.

#### 4.18. Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est le groupe Rousselet, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag. Le groupe entretient des relations avec des filiales du groupe Rousselet et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

Honoraires d'animation groupe avec la société Copag  
Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,  
Bail commercial consenti par la société Groupe Rousselet, et avance en compte courant,  
Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,  
Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,  
Prestation de traitement des archives pour Novarchive.  
Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi  
Location de parking avec la société G7  
Prestations et matériels Informatiques avec la société Pragmatik  
Convention occupation de parking avec le groupe Rousselet  
Convention intégration fiscale avec Eda, Ada Services, Point Loc, et Ada Courtage  
Convention centralisation de trésorerie avec Eda, Ada Services, Point Loc, et Ada Courtage  
Garantie à 1<sup>ère</sup> demande émise par Ada au profit de Iixball en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte Eda  
Convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise avec le groupe Rousselet

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Il n'y a plus d'options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction au 31 décembre 2018.

Il n'y a pas de charge enregistrée sur l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
<b>Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA</b>					
Copag	2018	63	598	0	0
	2017	61	637	0	0
Groupe Rousselet	2018	0	611	0	8 572
	2017	6	587	0	8 547
<b>Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA</b>					
Nep Services	2018	0	99	0	0
	2017	0	99	0	0
Assistance et Conseil	2018	5	658	0	1
	2017	4	503	0	3
Pragmatik	2018	19	327	0	0
	2017	86	370	76	91
Homebox	2018	96	0	30	1
	2017	122	4	6	0
Les Boxes	2018	381	10	11	1
	2017	376	0	14	0
ECAB	2018	0	0	0	0
	2017	5	0	0	0
Web & Tel	2018	6	53	0	1
	2017	6	7	1	1
MGF Logistique Nord	2018	0	0	0	0
	2017	5	0	0	0
Allo Taxi	2018	1	1	14	0
	2017	16	5	14	0
Mobil Box	2018	0	0	0	0
	2017	0	0	4	0
Novarchive	2018	78	30	18	7
	2017	70	27	1	0
Novarchive Holding	2018	8	0	1	0
	2017	7	0	0	0
(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées

Novarchive Toulouse	2018	16	0	4	0
	2017	22	0	0	0
Sevenity	2018	6	-4	0	0
	2017	6	0	0	0
Serenis	2018	17	176	0	14
	2017	15	346	1	47
Novarchive Lyon	2018	2	0	1	0
	2017	0	0	0	0
G7	2018	28	53	22	57
	2017	4	48	4	58
G IMMO TOULON 2	2018	0	31	0	0
	2017	0	31	0	0
SNC Garage G7	2018	0	0	0	0
	2017	12	0	0	0
Armadillo	2018	0	0	0	0
	2017	7	0	1	0

## 5 - Autres Informations

### 5.1. Engagements

Les engagements ci-dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

#### Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	De 1 à 5 ans
<b>Engagements donnés</b>				
Palements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	17 651	7 078	4 635	5 938
<b>Engagements reçus :</b>				
Palements sur contrats de location simple de la part des franchisés	18 782	7 316	4 999	6 467

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

#### Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
<b>Échéancier des loyers minimum futurs à payer</b>		
Loyers à moins d'1 an	3 196	3 147
Loyers compris entre 1 et 5 ans	7 158	6 517
Loyers à plus de 5 ans	1 478	1 302
<b>Total</b>	<b>11 832</b>	<b>10 966</b>

#### Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/2018, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrit le 1<sup>er</sup> octobre 2015, à

échéance en Jun 2021.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	<b>Contrat de location 1<sup>er</sup> octobre 2015</b>
Taux d'actualisation	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	166
En euros constant	183
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	256
En euros constant	312
Valeur initiale de la dette	997
Valeur nette au 31/12/2018	495

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

#### Engagement sur les contrats de location financement des véhicules de la flotte

Au 31/12/2018, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrits au cours de l'année 2018, à échéance en 2020.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	<b>Contrat de location</b>
Taux d'actualisation	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	1 207
En euros constant	1 331
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	1 549
En euros constant	2 078
Valeur initiale de la dette	4 071
Valeur nette au 31/12/2018	3 410

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

#### Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
BNP	Trésorerie Cléchy	ADA	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	CCIT BASTIA	ADA	Occupation temporaire de domaine	15/04/2020	88
SG	TOTAL France	ADA	Caution de bonne fin	indéterminé	7

SG	TOTAL RAFFINAGE	ADA	Caution de bonne fin	Indéterminé	5
LCL	TOTAL	EDA	Garantie de paiement à 1re demande	Indéterminé	4

## 5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

### - Risque de taux :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2018 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

### - Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

### - Risque sur actions :

Au 31 Décembre 2018, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31 décembre 2018 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

### - Risque de crédit:

	31/12/2017	31/12/2018
Créances clients	25 492	34 874
Créances sur les constructeurs	2 330	3 786
Autres	10 839	20 155
<b>Exposition maximum au risque de crédit</b>	<b>38 661</b>	<b>58 815</b>

Un comité interne d'analyse et de surveillance des risques notamment les risques d'impayés des franchisés est en place. Le plus important d'entre eux, en termes de chiffres d'affaires, représente au maximum 2,85 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

### Tableau de passage des dépréciations

	Provision au 01/01/2018	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2018
Créances clients	7 312		3 336	1 402	9 246
Débiteurs divers	0				0
<b>Total provisions</b>	<b>7 312</b>		<b>3 336</b>	<b>1 402</b>	<b>9 246</b>

### - Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

		Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2018	2017
Dettes constructeurs	note 4.12	44	324	0	0	368	184
Dettes fournisseurs	note 4.12	9 295	2 026	88	99	11 508	6 812
C/C Groupe Rousselet	note 4.12	8 500				8 500	8 500
Dettes diverses	note 4.12		948			948	1 251

Dettes financières Ets Crédit	note 4.11		16 666			16 666	7 780
Découvert	note 4.11		3 199			3 199	2 629
Autres dettes (Crédit ball)	note 4.11		757	757	2 392	3 905	3 689
<b>Total des échéances</b>		<b>17 839</b>	<b>24 056</b>	<b>783</b>	<b>2 417</b>	<b>47 512</b>	<b>30 845</b>

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an. Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

*-Risques juridiques :*

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

**5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes**

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes payés au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 149 K€, contre 153 K€ en 2017.

En K€	Ernst & Young			COMPAC / BDO		
	Montant		Var	Montant		Var
	2017	2018	%	2017	2018	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	96	101	5%	56	40	-18%
Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Emetteur	1	2	100%	0	1	100%
Filiale						
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>103</b>	<b>6%</b>	<b>56</b>	<b>46</b>	<b>-18%</b>

**5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture**

Néant.

**ADA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 4.442.402,16 euros**  
**Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse**  
**92110 CLICHY**  
**338 657 141 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous informer sur la gouvernance d'entreprise.

**Informations concernant les mandataires sociaux**

**Liste des mandataires de la société**

Les mandataires de la société sont :

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Directeur Général et Administrateur ;
- La société Groupe Rousselet représentée par Madame Constance McKay, Administrateur ;
- La société EDA, Administrateur, représentée par Monsieur Jérôme PLOUSEAU

**Liste des mandats et fonctions exercées par chaque mandataire**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe PLONEVEZ venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

**Liste des rémunérations et avantages de toute nature, versés par la Société, les Sociétés contrôlées et la Société contrôlante aux mandataires sociaux : néant**

**Liste des engagements de retraite et assimilés versés par la Société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante : néant**

**Liste des autres avantages viagers : néant**

## **Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de celles qui se sont poursuivies, qu'ils retracent dans leur rapport spécial.

## **Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société**

### **1/ Nomination et remplacement des administrateurs - Articles 14, 15 et 16 des statuts**

Aux termes des articles 14, 15 et 16 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans, renouvelable.

Une personne morale peut être administrateur mais elle doit, dans les conditions prévues par la loi, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer, dans les plus brefs délais, l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

### **2/ Modifications statutaires – articles 40 et 41 des statuts**

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions (art. 41, al.1).

« L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance (art.40).

**Pouvoirs du Conseil d'administration en particulier quant à l'émission ou au rachat d'actions**

Voir annexe « Tableau des délégations »

**Tableau des délégations de pouvoir au Conseil pour les augmentations de capital**

Voir annexe « Tableau des délégations »

**Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

Néant.

**Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant.

**Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Néant.

**Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sauf si cette divulgation, hors les cas de divulgations obligatoires, porte gravement atteinte à ses intérêts**

Néant

**Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Néant.

**Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquels ils sont étroitement liés sur leurs titres (art. L621-18-2 et R621-43-1 du CMF)**

Néant.

Fait à CLICHY,  
Le 18 Mars 2019

Le Conseil d'administration



ALADA  
**EURONEXT**  
GROWTH

Clichy, Le 25/04/19

**COMMUNIQUE SUR L'EMPLACEMENT DE L'ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE**

La société ADA précise que l'attestation des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise figure dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société au 31/12/18.

Identité du déclarant :

ADA  
Société anonyme au capital de 4.442.402,16 euros  
Siège social : 22-28 rue Henri Barbusse, 92110 Clichy  
338 657 141 RCS Nanterre